

SOIRÉE D'INFORMATION
COMITÉ DE SUIVI SUR LES ACTIVITÉS DE STABLEX
2 décembre 1992
Au centre communautaire de Blainville
19h00

SUJET	INTERVENANT	TEMPS ALLOUÉ (minutes)
1. Explication du déroulement de la soirée d'information	Ville	5
2. Présentation des membres du comité de suivi	Ville	5
3. Mandats et activités du comité de suivi	Menviq	5
4. Présentation et activités de Stablex	Stablex	10
5. Point de vue du D.S.C. (Département Santé Communautaire)	D.S.C.	5
6. Objectifs et réalisations des études	Menviq	10
7. Etude 1: Exposé sur l'étanchéité des cellules d'enfouissement	Stablex	20
• Période de questions sur étude 1	Menviq	10
	Public	15
8. Etude 2: Exposé sur les caractéristiques du stablex	Stablex	15
• Période de questions sur étude 2	Menviq	10
	Public	15
9. Etude 3: Description sur l'écoulement des eaux de surface	Stablex	5
• Période de questions sur étude 3	Menviq	5
	Public	10
10. Conclusions	Menviq	5
	D.S.C.	5
	Représentant ville	5
	Représentant citoyens	5
11. Questions	Public	ouvert

LE LIEU D'ENFOUISSEMENT DE STABLEX CANADA INC.
EST ENVIRONNEMENTALEMENT SÉCURITAIRE

Blainville, le mercredi 2 décembre 1992. Le Comité de suivi sur les activités de Stablex, lors d'une assemblée publique, annonce à la population de Blainville, les résultats des trois études réalisées par la compagnie Stablex. À l'issue de ces travaux, le ministère de l'Environnement du Québec (MENVIQ) confirme la sécurité environnementale du lieu d'enfouissement.

Il faut se rappeler qu'en février 1991, le MENVIQ avait annoncé que le lieu était sécuritaire à court terme. Les données disponibles à cette époque furent complétées par la réalisation d'études visant à évaluer la sécurité environnementale à moyen et à long termes. Réalisées sous la supervision d'un vérificateur externe, la firme Technitrol-Éco et le contrôle du MENVIQ, ces études ont porté principalement sur: le **contenant** que sont les cellules d'enfouissement creusées dans l'argile et leur environnement ainsi que sur le **contenu** des cellules, soit le produit stablex et l'eau.

LE CONTENANT QUE SONT LES CELLULES

L'objectif premier des études visait à vérifier l'étanchéité des cellules où est déposé le produit stablex résultant du procédé de solidification de déchets dangereux. L'analyse d'eau souterraine prélevée dans 31 puits d'échantillonnage, dont 15 nouveaux, installés au pourtour immédiat des cellules dans le sable, dans l'argile et dans le roc, l'analyse de l'argile sous les cellules, les tests pour mesurer l'impact de l'eau des cellules sur les propriétés de l'argile et l'utilisation d'un modèle mathématique de la migration des contaminants en furent les éléments clés. Ils font ressortir **qu'une seule zone** dans le sable a été affectée par les activités d'épandage d'abat-poussière et de sels de déglacage sur les voies de circulation utilisées par les bétonnières transportant le stablex, zone qui fera l'objet d'un suivi environnemental particulier, **que l'eau des cellules** n'altère pas les propriétés de l'argile et **que les eaux souterraines** demeureront toujours potables.

Ce sont ces constats qui ont permis au MENVIQ, à la suite d'une analyse effectuée par un comité d'experts, de se prononcer sur la sécurité environnementale à moyen et à long termes.

LE CONTENU DES CELLULES: LE STABLEX ET L'EAU

En plus de vérifier la conformité du produit stablex à l'étude d'impact réalisée en 1980 et aux autorisations émises par le MENVIQ, ces études visaient à dégager de nouveaux critères pour maximiser sa performance environnementale.

L'analyse des propriétés mécaniques et chimiques du produit, entre autres celui coulé en hiver, et de l'eau contenue dans les cellules fait ressortir **que les caractéristiques physiques et chimiques** du stablex sont en accord avec les énoncés de l'étude d'impact et conformes aux autorisations. Néanmoins, **l'eau des cellules** dont la présence est inhérente à leur concept d'aménagement a certaines caractéristiques chimiques d'un déchet dangereux au sens de la réglementation. Rappelons que cette eau est confinée dans l'argile et que les études ont révélé qu'elle n'en altère pas l'étanchéité.

Ces constats permettent au MENVIQ de demander à la compagnie de parfaire ses contrôles de certaines substances chimiques. De plus, dans une démarche d'amélioration de la qualité du stablex, le Ministère est en mesure de cibler les paramètres et les étapes du procédé à optimiser. Dans ce contexte, le MENVIQ est disposé à examiner les propositions avancées par la compagnie.

Soulignons que le Comité de suivi sur les activités de Stablex est composé de citoyens, d'élus et d'officiers de la ville de Blainville, de représentants du DSC de l'Hôtel-Dieu de Saint-Jérôme, de Stablex Canada inc. et du MENVIQ et se réunit mensuellement depuis sa création en février 1991. Ses mandats sont de suivre l'évolution du dossier et dans un souci de transparence, de transmettre des informations à la population.

Le suivi des études amène le DSC à réitérer que le lieu d'enfouissement de Stablex Canada ne représente aucun risque pour la santé des citoyens. De son côté, la Ville considère que les résultats obtenus attestent de la pertinence de la décision d'avoir accepté l'implantation de Stablex dans la municipalité. Quant aux citoyens participants, les conclusions des études leur semblent logiques et garantes de la sécurité environnementale du lieu d'enfouissement. Ils considèrent que la population environnante doit être rassurée, tout en demeurant vigilante.

- 30 -

sources: Marie-Andrée Thériault
Ministère de l'Environnement
(514) 662-2616

Benoit Parent
Ville de Blainville
(514) 434-5213

**LES TROIS ÉTUDES SUR LA SÉCURITÉ
ENVIRONNEMENTALE DU LIEU D'ENFOUISSEMENT
DE STABLEX CANADA INC.
SIS À BLAINVILLE**

Avis technique

*Ministère de l'Environnement
Direction régionale de
Laval et des Laurentides
Décembre 1992*

A la suite de l'enquête du ministère de l'Environnement (MENVIQ) visant à déterminer si les activités de STABLEX CANADA INC. (STABLEX) étaient effectuées conformément au certificat d'autorisation et étaient sécuritaires pour l'environnement, le Ministère concluait à la sécurité environnementale du lieu d'enfouissement, à court terme.

Par ailleurs, la présence de substances chimiques dans l'eau des cellules soulevait des inquiétudes et un plan d'action était mis de l'avant pour répondre aux interrogations soulevées. L'un des volets impliquait que STABLEX fasse :

- une évaluation des propriétés mécaniques et physico-chimiques du stablex des cinq (5) cellules d'enfouissement existantes,
- une étude hydrogéologique,
- un bilan hydrique du lieu d'enfouissement et de l'usine.

Il fut par ailleurs annoncé publiquement que le MENVIQ déterminerait, à la suite des études, si le lieu d'enfouissement est sécuritaire à moyen et long termes. Pour ce faire, le Ministère a mis sur pied un comité d'experts dont le mandat était d'évaluer les études réalisées par STABLEX.

Sommairement, les études ont porté sur:

- le contenant que sont les cellules et leur environnement,
- le contenu des cellules, à savoir le produit stablex et l'eau.

Elles furent réalisées sous la supervision d'un vérificateur externe, la firme Technitrol-Éco et le contrôle du MENVIQ.

LE CONTENANT QUE SONT LES CELLULES

L'objectif de cette partie de l'étude vise à vérifier l'étanchéité des cellules et par voie de conséquence la sécurité environnementale du site à l'aide de quinze (15) nouveaux puits d'échantillonnage ajoutés aux seize (16) existants.

La qualité des eaux, au pourtour immédiat des cellules, a été analysée dans le sable, l'argile et le roc. De plus, la qualité de l'eau de l'argile sous les cellules les plus anciennes a été analysée et les résultats ont aussi servi à calibrer un modèle mathématique de prévision de migration des contaminants.

Des essais ont été faits sur l'argile afin de mesurer précisément ses propriétés mécaniques, garantes de l'étanchéité des cellules. Des essais de perméabilité effectués avec l'eau des cellules ont permis de déterminer si celle-ci altérerait les caractéristiques de l'argile et pouvait remettre en cause le confinement du stablex et de cette eau. Enfin, l'eau de surface a été analysée et sa répartition dans les différents fossés établie dans un objectif plus particulier d'améliorer le suivi environnemental.

Il en ressort que:

- les horizons de roc et d'argile et le pourtour de la cellule-mère 1 n'ont pas été altérés par les activités de STABLEX,
- une seule zone, en aval de la cellule-mère 2, présente une eau dans le sable et en surface altérée par rapport à la teneur naturelle par des chlorures, des sulfates, des nitrates et des fluorures et ce, au niveau des critères et normes de potabilité de l'eau,
- l'eau des cellules n'altère pas les propriétés de l'argile,
- la substance contenue dans l'eau des cellules migrant le plus rapidement (chlorures) atteindra la nappe d'eau dans le roc dans 400 ans et demeurera en deçà des critères d'eau potable,
- les deux (2) autres composés indicateurs choisis prendront au moins 5500 ans avant d'atteindre la nappe d'eau dans le roc et ce, toujours à des concentrations en deçà des critères de potabilité de l'eau.

STABLEX explique que la contamination relevée en aval de la cellule-mère 2 dans l'eau du sable et de surface, est occasionnée par l'épandage d'abat-poussière et de sels de déglacage contenant des chlorures, des sulfates, des nitrates et des fluorures.

Le MENVIQ souscrit à l'argumentation de STABLEX pour les principales raisons suivantes:

- La zone présentant des anomalies est située dans le secteur où la circulation des bétonnières est la plus intense, ce qui nécessite un apport important de sels de déglacage et d'abat-poussière,
- les substances retrouvées dans cette zone sont des éléments constitutifs des abat-poussière et des sels de déglacage,
- un autre puits d'échantillonnage a déjà connu un événement semblable, alors que les activités de transport se déroulaient à proximité.

Dans ce contexte, le MENVIQ en vient à la conclusion que le lieu d'enfouissement est sécuritaire à court, moyen et long termes.

Par ailleurs, STABLEX n'utilisera plus d'abat-poussière et de sels de déglacage pouvant entraîner de telles anomalies.

LE CONTENU DES CELLULES, A SAVOIR LE PRODUIT STABLEX ET L'EAU

L'objectif de cette partie des études vise à déterminer si les exigences des autorisations détenues par STABLEX et les énoncés avancés lors de l'étude d'impact sont respectés. Cette étude permet également de dégager des critères de performance du stablex.

Pour ce faire, les caractéristiques physiques du stablex, sa composition chimique et son lixiviât ont été évalués. Quant à l'eau contenue dans les cellules, sa qualité et sa quantité ont également fait l'objet d'examen.

Il est ressorti que les caractéristiques physiques du stablex sont variables quoiqu'elles rencontrent globalement les exigences auxquelles elles sont soumises; il en est de même pour les affirmations contenues dans l'étude d'impact. Et, le stablex coulé en hiver n'a pas présenté de différences avec le stablex coulé pendant la saison estivale quant aux propriétés physiques et chimiques.

Les résultats des analyses chimiques démontrent que le stablex respecte les exigences des autorisations quant à son contenu total de substances chimiques. Cependant, il lixivie des hydrocarbures monocycliques aromatiques (HMA) et des hydrocarbures halogénés totaux (HHT) au-delà des normes du Règlement sur les déchets dangereux (R.D.D.) auxquelles il est soumis. Les tests exigés dans les autorisations ne permettent toutefois pas de détecter ces substances.

En ce qui concerne l'eau des cellules, elle possède certaines caractéristiques d'un déchet dangereux puisque son analyse révèle que les normes du R.D.D. sont dépassées pour les HMAT, les huiles et graisses, les composés phénoliques, le cuivre et le nickel.

Dans ce contexte, le MENVIQ considère que STABLEX doit à court terme prendre les moyens pour mesurer les HMAT et les HHT, ce qu'elle propose de faire, afin de s'assurer de respecter les normes du R.D.D.

Le MENVIQ considère également que, dans une démarche destinée à améliorer la qualité du stablex, dans le cadre d'une modification du certificat d'autorisation, il y a lieu d'optimiser le procédé et à cette fin, d'examiner, entre autres:

- les critères d'acceptation des composés organiques au procédé, lesquels confèrent à l'eau un caractère de déchet dangereux,
- les normes de qualité du stablex à la sortie de l'usine,
- la proposition de déshydrater les déchets ayant une forte teneur en eau, ce qui selon STABLEX devrait avoir pour conséquence de réduire la quantité d'eau dans le stablex.

Les informations recueillies dans le cadre de ces études ont permis à STABLEX de proposer un suivi environnemental plus pertinent; celui du MENVIQ sera également ajusté.

Pour conclure, le MENVIQ considère que globalement les objectifs visés par les études sont atteints.

COMITÉ DE SUIVI SUR LES ACTIVITÉS STABLEX
--

LE LIEU D'ENFOUISSEMENT DE STABLEX CANADA INC. EST ENVIRONNEMENTALEMENT SÉCURITAIRE

Bref historique

En février 1991, le ministère de l'Environnement du Québec confirmait la sécurité environnementale du lieu d'enfouissement de STABLEX à court terme et se dotait d'un plan d'action pour en vérifier la sécurité à moyen et long termes. Il mettait sur pied un Comité de suivi sur les activités de STABLEX dont un des mandats est de transmettre des informations à la population. Ce comité est formé de représentants :

- . de citoyens;
- . d'élus et d'officiers de la municipalité de Blainville;
- . du Département de santé communautaire de Saint-Jérôme;
- . de STABLEX CANADA INC.;
- . du ministère de l'Environnement du Québec.

En 1991, le ministère de l'Environnement du Québec demande à la compagnie STABLEX de mener trois études environnementales visant à vérifier la sécurité à moyen et à long termes de son lieu d'enfouissement.

Ces études portent sur :

- 1° la qualité physique et chimique du produit déjà enfoui;
- 2° la qualité des sols et des eaux souterraines du lieu d'enfouissement;
- 3° les écoulements des eaux de surface.

Le contrôle de la qualité des études

La compagnie STABLEX a procédé à la réalisation des études sous la supervision de la firme TECHNITROL-ECO, qui agit comme vérificateur externe, et le contrôle du Ministère.

Les résultats

- 1° Les cellules d'enfouissement sont sécuritaires à court, moyen et long termes.
- 2° Une seule zone présente une eau altérée par rapport à la teneur naturelle à des concentrations de l'ordre des normes de l'eau potable. Cette altération est due à l'épandage d'abat-poussière et de sels de déglacage sur les voies de transport des bétonnières.
- 3° Le produit stablex est conforme aux conditions exigées par le ministère de l'Environnement et aux énoncés de l'étude d'impact.
- 4° Des avenues ont été identifiées pour optimiser le procédé stablex.
- 5° Les eaux dans les cellules présentent certaines caractéristiques chimiques d'un déchet dangereux. Confinée dans l'argile, cette eau ne présente aucun risque et n'altère pas l'étanchéité des cellules.

Suivi

- 1° Améliorer le suivi environnemental.
- 2° Cesser l'épandage des produits d'abat-poussière et de déglacage qui causent les anomalies.
- 3° Optimiser le procédé entre autres, par un meilleur contrôle des produits acceptés et de la qualité du stablex à sa sortie de l'usine.
- 4° Raffiner les méthodes d'analyse lors de l'acceptation des déchets.

Conclusion

Les résultats des études permettent de confirmer que le lieu d'enfouissement est sécuritaire pour l'environnement et ne représente aucun risque pour la santé. Les membres du Comité vont continuer leur travail de vigilance dans un esprit de transparence et de collaboration.



Technitrol • Eco
recherches • research

Pointe-Claire, le 26 novembre, 1992

M. Dominique Lebel, ing.
Vice-président
Stablex Canada Inc.
760 boul. Industriel
Blainville, Québec.
J7T 3V4

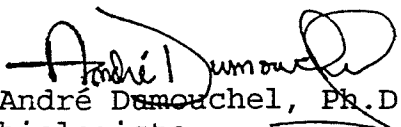
Objet: Travaux du vérificateur externe

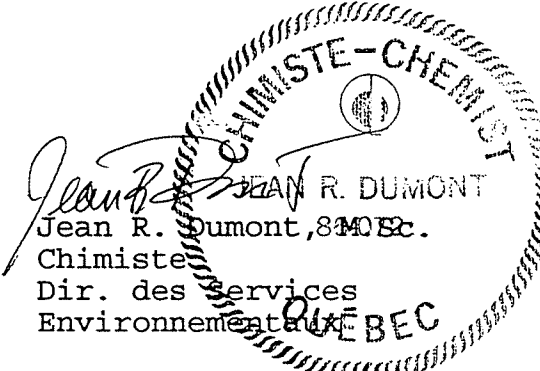
Monsieur Lebel,

En conformité avec les trois mandats qui nous ont été confiés dans le cadre des études reliées au projet Stablex, nous certifions que lesdites études ont été réalisées selon les procédures et méthodologies recommandées et approuvées par le Ministère de l'environnement du Québec.

De plus, au point de vue analytique, nous certifions que les résultats obtenus ont été étroitement vérifiés et qu'ils sont conformes avec ceux rapportés.

Le vérificateur externe
Technitrol-Eco Inc.


André Dumouchel, Ph.D.
biologiste
Vice-président exécutif


JEAN R. DUMONT
Jean R. Dumont, M.Sc.
Chimiste
Dir. des services
Environnementaux
QUÉBEC



FICHE TECHNIQUE

ÉTUDE 1

ÉVALUATION DES PROPRIÉTÉS MÉCANIQUES ET PHYSICO-CHIMIQUES DU STABLEX ENFOUI DES CINQ CELLULES EXISTANTES

OBJET

L'étude s'inscrit dans le cadre du programme d'évaluation de la sécurité environnementale du site d'enfouissement de Stablex à Blainville. Les analyses, jumelées aux données recueillies depuis la mise en opération de l'usine, ont permis d'actualiser les connaissances sur :

- *les propriétés du matériau stablex;*
- *les caractéristiques de l'eau interstitielle du matériau stablex;*
- *l'argile sous-jacente aux cellules;*
- *la migration des composés solubles contenus dans l'eau interstitielle des cellules.*

Ces informations sont de précieux atouts dans la poursuite de l'exploitation de l'usine et du site, conformément à la réglementation environnementale en vigueur.



TRAVAUX EFFECTUÉS

Cette étude s'est appuyée sur l'acquisition d'informations fournies par plus d'une centaine d'essais effectués à partir de prélèvements d'échantillons de 10 forages pleine hauteur dans le matériau stablex placé et solidifié des cellules existantes. Les essais ont porté sur:

- *la résistance à la compression;*
- *la conductivité hydraulique;*
- *le gel/dégel;*
- *la détermination de la masse volumique, la teneur en eau et la densité relative.*

L'étude s'est aussi appuyée sur:

- *les résultats de plus de 2500 analyses chimiques effectuées sur des échantillons de stablex prélevés au site;*
- *des analyses chimiques et des essais géotechniques de l'argile située sous les deux cellules les plus anciennes;*
- *des essais de lixiviation selon deux méthodes reconnues;*
- *l'analyse et le suivi de près de mille résultats d'analyse chimique caractérisant l'eau interstitielle de 4 cellules complétées.*



RÉSULTATS

Les principales conclusions qui peuvent être tirées à partir des résultats sont les suivantes:

- * Sur le plan des propriétés physiques et mécaniques, le matériau stablex satisfait aux exigences du certificat d'autorisation de décembre 1986 et aux attentes des études d'impacts environnementaux de décembre 1980. À titre indicatif, les résistances moyennes en compression sont 15 fois supérieures à la norme inscrite au certificat d'autorisation et le matériau stablex est cinq (5) fois moins perméable que la valeur inscrite au certificat d'autorisation.*
- * Les études de la résistance aux cycles de gel/dégel indiquent que les techniques de mise en place hivernale du matériau stablex n'affectent pas le développement de ses propriétés physiques. Par ailleurs, il est important de noter qu'une fois enfoui et recouvert, le stablex n'est plus jamais exposé à des cycles de gel/dégel.*
- * En ce qui concerne les paramètres organiques à l'intérieur du stablex, les résultats recueillis sont largement en deçà des limites prescrites.*
- * Les essais de lixiviation effectués selon la procédure du Menviq démontrent que le stablex est conforme aux exigences sauf pour certains dépassements à l'intérieur de deux familles d'organiques volatiles.*
- * Tous les échantillons ont montré des concentrations de métaux lourds inférieures aux critères de lixiviation du Règlement sur les déchets dangereux.*



- * *Les indices de lixivabilité dynamique des métaux et du carbone organique total indiquent des taux de diffusion tels qu'ils permettraient d'envisager diverses utilisations (remplissage de carrières, la fondation de routes, etc.)*
- * *L'évaluation de la qualité des eaux interstitielles contenues dans le stablex démontre que les concentrations des composés solubles sont conformes aux valeurs théoriques calculées à partir des normes de lixivabilité du stablex et des coefficients de solubilité des espèces chimiques. Cependant ces concentrations, pour certains paramètres, excèdent les normes relatives aux déchets dangereux liquides.*
- * *L'eau interstitielle contenue dans les cellules n'altère pas l'imperméabilité de l'argile.*

RECOMMANDATIONS

A la lumière des données recueillies et des connaissances acquises, certaines recommandations sont formulées, dont:

- * *Maintenir le niveau hydrostatique de l'eau interstitielle dans les cellules égal ou inférieur au niveau du plafond d'argile.*
- * *Poursuivre les efforts de recherche et de développement en vue d'améliorer le procédé et le produit, entre autres l'efficacité des réactions chimiques, l'homogénéité et le niveau d'assèchement du stablex.*
- * *Développer un programme de suivi des substances organiques volatiles, afin de gérer adéquatement la conformité du produit fini solidifié.*



ÉTUDE DE MODÉLISATION DE LA MIGRATION DES CHLORURES, DU CUIVRE ET DES COMPOSÉS PHÉNOLIQUES DANS L'ARGILE SOUS LES CELLULES

OBJET

La présente étude vise à évaluer théoriquement (par un modèle mathématique) la migration des composés contenus dans l'eau, en tenant compte des caractéristiques du milieu et des propriétés des substances. De plus, les prévisions à court terme du modèle mathématique sont comparées aux mesures de migration effectuées dans l'argile immédiatement sous les cellules.

TRAVAUX EFFECTUÉS

Trois composés présents dans le liquide des cellules ont été sélectionnés comme indicateurs représentatifs des diverses substances susceptibles de migrer dans l'argile. Les trois composés sont: les chlorures, le cuivre et les composés phénoliques. Deux situations ont été étudiées pour chacune des cellules mères.

Dans un premier temps, le modèle a été utilisé pour représenter la migration théorique des substances choisies après neuf ans d'opération. Les valeurs calculées ont été comparées aux valeurs mesurées pour valider le modèle. Par la suite, le modèle a été appliqué au calcul à long terme de la migration des mêmes substances pour mesurer l'impact sur la qualité de l'aquifère profond dans le temps.



RÉSULTATS

*** À court terme :**

- *Après 9 ans, la pénétration des chlorures, telle que calculée, est similaire aux concentrations analysées dans l'argile prélevées sous les cellules.*

*** À long terme :**

- *Selon les calculs effectués, la "potabilité" de l'aquifère profond n'est menacée ni à court terme, ni à long terme.*
- *L'étude de migration des chlorures indique que le temps de propagation pour atteindre l'aquifère profond varie de 400 ans à plus de 800 ans. Cependant, la concentration maximale dans l'aquifère profond n'est atteinte qu'entre 1 150 et 1 800 ans, concentration qui reste bien en deça des normes relatives à l'eau potable.*
- *Dans le cas du cuivre, le temps de propagation pour atteindre l'aquifère profond varie de 6 000 à plus de 10 000 ans. La concentration maximale dans l'aquifère profond n'est atteinte qu'entre 9 000 et 15 000 ans.*
- *Dans le cas des phénols, ceux-ci n'atteindront jamais l'aquifère profond. Ils se décomposent complètement durant leur migration dans l'argile.*

- * En conclusion générale, les données qui ont été établies sur la base des conditions hydrogéologiques existantes et dans les conditions paramétriques définies dans cette étude, montrent, qu'à long terme, aucune contamination des eaux de l'aquifère profond n'est prévue en vertu des critères relatifs à l'eau potable.**



RECOMMANDATIONS

Avant l'implantation de nouvelles cellules mères, des études de modélisation seront effectuées pour définir les critères de construction permettant de protéger la "potabilité" de l'aquifère profond à court et à long termes.

Novembre 1992



FICHE TECHNIQUE

ÉTUDE 2

ÉTUDE HYDROGÉOLOGIQUE DU LIEU D'ENFOUISSEMENT

OBJET

Les objectifs de cette étude sont:

- . de mettre à jour l'étude hydrogéologique de 1981 et en valider ses conclusions;*
- . d'évaluer les impacts environnementaux actuels et futurs du lieu d'enfouissement sur les eaux souterraines du site lui-même et en périphérie;*
- . de raffiner le programme de suivi des eaux souterraines sur le site et en périphérie.*

TRAVAUX EFFECTUÉS

L'étude hydrogéologique du lieu d'enfouissement s'appuie sur l'acquisition d'informations fournies par:

- la vérification des 16 puits d'échantillonnage existants;*
- la mise en place de 15 nouveaux puits d'échantillonnage;*
- la réalisation de sondages et d'essais géotechniques sur le site et en laboratoire;*
- des essais de mesures hydrogéologiques dans tous les puits;*
- des analyses de la qualité de l'eau dans tous les puits d'échantillonnage.*



RÉSULTATS

Les principales conclusions qui peuvent être tirées à partir des résultats sont les suivantes :

- * La succession des formations hydrogéologiques du site d'enfouissement sont :*
 - un horizon de sable fin d'une épaisseur variant de 2 à 3 mètres dans lequel circule la nappe phréatique de surface;*
 - un dépôt d'argile homogène et non fissuré d'une épaisseur de 14 à 28 mètres;*
 - un dépôt de moraine reposant sur le socle rocheux. Un aquifère profond circule dans la moraine et les premiers mètres du roc fracturé.*
- * L'épaisseur minimale d'argile sous la base des cellules en exploitation est de 12 mètres; le minimum exigé au certificat d'autorisation étant de 10 mètres.*
- * Les conditions hydrogéologiques du site sont telles que l'écoulement dans l'argile se fait essentiellement vers le bas.*
- * Tant la nappe phréatique de surface que l'aquifère profond s'écoulent en direction sud et sud-ouest, soit en direction opposée au secteur du chemin de la Côte-Saint-Louis où résident les seuls utilisateurs d'eaux souterraines dans un rayon de plus de 2 km du site.*
- * Les caractéristiques hydrogéologiques de la nappe phréatique de surface et de l'eau de l'aquifère profond déterminées en 1981 sont validées.*



- * *L'interprétation d'environ 1500 paramètres issus de l'analyse d'échantillons d'eau souterraine provenant des 31 puits d'échantillonnage confirme l'intégrité et l'étanchéité des cellules de mise en place du produit STABLEX.*
- * *L'utilisation d'abats-poussières et de sels de déglacage à base de chlorure de calcium constitue la seule activité qui a généré des concentrations mesurables de diverses substances (chlorures, sulfates, principalement) dans les eaux de la nappe phréatique de surface.*
- * *L'évaluation globale de la qualité des eaux souterraines en aval et en amont du site démontre qu'il n'y a pas d'impact pouvant être relié à l'existence des cellules.*



RECOMMANDATIONS

Les principales recommandations sont les suivantes :

- * Effectuer le nettoyage et le remplacement de certains puits.*
- * Afin de ne pas interférer dans le suivi des chlorures utilisés comme traceur, interrompre les épandages d'abats-poussières et de sels de déglacage à base de chlorures de calcium.*
- * Effectuer des vérifications additionnelles sur l'état de certains puits et modifier le programme de suivi environnemental selon les recommandations de la présente étude.*

Novembre 1992



FICHE TECHNIQUE

ÉTUDE 3

ÉTUDE HYDROLOGIQUE DU LIEU D'ENFOUISSEMENT ET DU SITE DE L'USINE

OBJET

Les objectifs de cette étude étaient de :

- *déterminer la provenance des eaux de ruissellement captées par le réseau de drainage autour des cellules d'enfouissement et de l'usine et en mesurer la qualité;*
- *établir le programme de suivi des eaux de surface sur le site et en périphérie;*
- *dresser le bilan des eaux de ruissellement recueillies sur le site de l'usine et dans les cellules en exploitation.*

TRAVAUX EFFECTUÉS

De façon générale, l'étude comprenait les activités suivantes :

- *Cartographie du réseau de drainage.*
- *Mesure des débits dans le réseau de drainage.*
- *Établissement des superficies de drainage.*
- *Établissement du bilan des eaux de pluie sur le site de l'usine et dans les cellules d'enfouissement en exploitation.*
- *Mesure de la qualité des eaux de ruissellement à différents points d'échantillonnage, en amont et en aval du site.*



RÉSULTATS

Qualité de l'eau:

- * Les résultats obtenus lors des deux campagnes d'échantillonnage n'ont pas indiqué de tendance particulière par rapport aux concentrations mesurées pendant la période humide et celles mesurées lors de la période sèche.*
- * La qualité des eaux de ruissellement en amont (bruit de fond) est semblable à celle de 1981.*
- * Les résultats d'analyses n'indiquent aucune contamination des eaux de ruissellement en amont et en aval du site de Stablex qui pourrait être reliée à un écoulement des cellules.*
- * L'utilisation d'abats-poussières et de sels de déglçage à base de chlorures de calcium, lors des opérations routinières d'entretien des routes menant aux cellules, constitue la seule activité qui a un impact mesurable sur la qualité des eaux de ruissellement en aval du site.*

Débit de l'eau:

- * Les eaux de ruissellement proviennent du nord-est.*
- * L'étude quantitative des eaux de surface a démontré qu'en dépit de la grande superficie du bassin versant, le débit évacué par le réseau de drainage au site de Stablex est très faible. De plus, ce débit n'augmente pas de façon très marquée durant les averses.*
- * La nappe phréatique est relativement stagnante, ce qui favorise ainsi la décomposition du milieu végétal. La qualité des eaux à un endroit précis en amont est directement influencée par ce phénomène.*
- * Les eaux provenant de la partie industrielle de Stablex ne représentent que 6% des eaux se drainant en aval.*



RECOMMANDATIONS

- * *A la lumière des connaissances acquises et afin de rapprocher les points de contrôle des cellules actives, certaines modifications au programme de suivi environnemental ont été recommandées.*
- * *Les épandages d'abats-poussières et de sels de déglacage à base de chlorures de calcium devraient être interrompus afin de ne pas interférer dans le suivi des chlorures et des autres composés utilisés comme traceurs.*

Novembre 1992



COMMUNIQUÉ

POUR PUBLICATION IMMÉDIATE

DATE: 2 décembre 1992

SOURCE: Ville de Blainville

OBJET: Comité de suivi de Stablex

Pas de danger chez Stablex:

"Un verdict rassurant pour tous les Blainvillois"

Paul Mercier

Blainville, le mercredi 2 décembre 1992. Il y a longtemps que la population de Blainville s'interrogeait sur le procédé Stablex. Aujourd'hui, les différentes instances ont démontré, après plusieurs analyses, que l'usine de traitement et le site d'enfouissement de Stablex sont sécuritaires, sur le plan environnemental, comme sur celui de la santé.

"Ce verdict a de quoi rassurer tous les Blainvillois, d'autant plus que la qualité de l'environnement est aujourd'hui un élément indissociable de la qualité de vie", a fait savoir le maire de Blainville, M. Paul Mercier.

Comité de suivi

M. Mercier a souligné, par ailleurs, l'excellent travail accompli par les membres du Comité de suivi de Stablex, qui se réunissent régulièrement à l'Hôtel de Ville de Blainville.

Formé en février 1991, le Comité de suivi regroupe des citoyens, des élus et des officiers de la ville de Blainville, des représentants du MENVIQ, du DSC de l'Hôtel-Dieu de Saint-Jérôme et de la compagnie Stablex.

Malgré leurs intérêts qui peuvent paraître parfois divergents aux yeux du public, toutes ces personnes travaillent solidairement à une seule et même cause: donner une information de qualité aux citoyens et s'assurer que les activités de Stablex n'ont pas d'impact négatif sur le plan environnemental.

CABINET DU MAIRE

Blainville

Hôtel de Ville
1001, chemin du Plan-Bouchard
Blainville (Québec) J7C 4N4
Téléphone: (514) 434-5203
Télécopieur: (514) 434-5229

"Le Conseil de Ville avait vu juste en participant à l'élaboration de ce Comité qui sert de trait d'union entre le ministère de l'Environnement, l'entreprise privée, la Ville et le citoyen ordinaire", a mentionné M. Mercier.

Pour sa part, le conseiller municipal Pierre Ruel, qui siège au Comité de suivi, a indiqué que la ville de Blainville avait investi beaucoup d'énergie et de temps dans ce Comité, voyant en lui un instrument utile pour garantir la sécurité, la santé et l'information de tous les résidents.

Pour permettre une plus grande transparence, la Ville s'est assurée, depuis le début, qu'il y ait au moins trois citoyens qui en fassent partie. "Voilà donc un beau travail de concertation dont bénéficie aujourd'hui toute la population", a soutenu M. Ruel.

Tout en se réjouissant du verdict confirmant la sécurité du procédé Stablex, les autorités municipales de Blainville se sont engagées de continuer à soutenir le Comité de suivi et à poser, si nécessaire, toutes les actions possibles en collaboration avec le MENVIQ, pour continuer à assurer la qualité de l'environnement de Blainville.

fonction de la chaire en eau potable.

Jean-Denis Girouard

Cette septième chaire industrielle de Poly disposera d'un budget d'environ trois millions au cours des cinq prochaines années, dont près de la moitié proviendra du gouvernement fédéral, par le

scientifiques nat... Les villes de Montréal et de Laval souscriront ensemble un montant de 1 million, réparti au pro rata de leur population, la firme John Meunier inc./Compagnie Générale des Eaux (France) donnera 150 000 \$ alors que Vallée Lefebvre et Associées contribuera un montant de 100 000 \$.

d'un chercheur chimiste, d'un associé de recherches en microbiologie, d'un technicien, d'un chercheur microbiologiste, d'un secrétaire et d'une dizaine d'étudiants en thèse ou en doctorat.

On cherche aussi à obtenir la collaboration de l'Université du Québec à Montréal, pour ajouter

équipe... Les... le tran... Améri... Québe... porter... une sa... chez... d'anné...

PAS DE DANGER CHEZ STABLEX

(JDG) — Le ministère de l'Environnement, les autorités municipales de Blainville et les représentants locaux du milieu de la santé s'accordent pour dire que le traitement des déchets inorganiques à l'usine Stalex ne constitue aucun danger.

En conférence de presse hier, la responsable régionale du MENVIQ, M^{me} Michèle Page-Melançon, également présidente d'un Comité de suivi qui a tenu 24 réunions au cours des derniers mois pour scruter les activités de l'usine, a fait savoir que les résultats de trois études scientifiques démontrent que la sécurité environnementale des citoyens, à moyen et à long terme, est assurée.

Selon son vice-président aux Af-

aires extérieures, M. Pierre Grenier, Stalex a traité 65 000 tonnes de produits inorganiques au cours des trois dernières années, «dont la moitié provient de l'Ontario, des Maritimes et des États-Unis surtout, et a enfoui 95 000 tonnes de résidus (appelés stalex) en raison du ciment qu'on y ajoute avant de déposer le tout dans deux immenses cellules «hermétiques».

Elles sont creusées dans une couche de glaise «imperméable» de plusieurs mètres entre deux nappes phréatiques de trois mètres chacune et indépendantes l'une de l'autre.

Les analyses effectuées dans 31 puits d'échantillonnage, sous la supervision d'un vérificateur indépendant, n'ont détecté aucune fuite. Seules des traces infimes de

polluants provenant de l'épandage d'abat-poussière et de sels de déglacage!

De toutes façons, dit-on, les quelques puits existants sont loin en amont et «Blainville s'alimente en eau potable à Sainte-Thérèse...», a dit le docteur Reynier Banken, du DSC de Saint-Jérôme.

La pollution de l'air advenant un accident dans l'usine est quasi inexistante, a-t-il ajouté. «Même advenant le pire scénario, il n'en résulterait que des irritations cutanées pour les résidents au-delà la barrière psychologique de 300 mètres de l'usine.»

Stalex prévoit aménager une autre cellule d'enfouissement en 1995 et augmenter son permis de traitement qui est actuellement de 100 000 tonnes par année.

Les t... che p... ments... filtrat... fluence... de l'ea... bution... de trait... oeuvre... pacité... L'usi... la Ville... sition... égaleme... naissan... d'épura... tés qu... qu'est... mond... teur de... Il m... blicati... ques r... nion d... «Act... deux a... ceptibl...

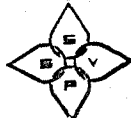
Comment faire un don:

- 1) En envoyant un chèque au *Journal de Montréal* ou à la Société de St-Vincent-de-Paul, à l'ordre des Fonds de Noël du *Journal de Montréal*/St-Vincent-de-Paul;
- 2) En apportant vos dons, jouets, nourriture non périssable à la Société de St-Vincent-de-Paul;
- 3) En vous préparant à recevoir la Guignolée le dimanche 6 décembre à votre domicile ou en apportant vos dons au *Journal de Montréal* le 6 décembre, entre 9 h et 17 h.

En collaboration avec:

LA GUIGNOLÉE

le **journal de montreal**



La Société de St-Vincent-de-Paul

VOUS AVEZ LE POUVOIR D'AIDER



INFORMATIONS

al intercourse and fondling a child under the age of 14.

The man cannot be identified to protect the child's identity.

In a judgment made public yesterday, Judge André Duranleau

The judge also ruled the mother's account of what the child said is credible since there is also independent evidence corroborating her story.

The mother testified that begin-

on the child's anus showed she had been sexually assaulted, probably over a long period of time. One doctor said the child was definitely penetrated. The trial continues.

Toxic-waste plant no danger: Quebec

Study shows pollutants not leaching into surrounding area

GRAEME HAMILTON
THE GAZETTE

Quebec's largest toxic-waste disposal facility poses no long-term threat to the environment, the Quebec Environment Department said yesterday.

Studies carried out by Stablax Inc. at its Blainville waste landfill found that contaminants from the site were not leaching into the outside environment, said Michelle Page-Melançon, regional director of the Environment Department.

She said the studies, made public yesterday, lay to rest concerns raised following a 1989 raid on Stablax by dozens of department investigators, the so-called green police. Following the raid, Stablax was fined \$17,500 for three en-

vironmental infractions.

In 1990, a provincial commission on hazardous waste said, based on early analysis of samples seized by the green police, that the Stablax process for treating wastes was not working.

Stablax takes in roughly 100,000 tonnes of inorganic waste such as acids, sludges and heavy metals every year, much of it from the U.S. The waste is neutralized and then fixed in a cement-like substance before being buried.

After the investigation, environment officials said they were confident Stablax presented no immediate environmental danger, but they were uncertain about the longer term. They asked Stablax to conduct further studies.

Page-Melançon said testing wells set up at the periphery of the sealed landfill showed no contaminants seeping out. In the one case where unusually high levels of pollutants were found, they were traced to chemicals placed on the roadway to melt ice and keep down dust, she said.

Testing of clay beneath the land-

fill determined that it would take 400 years for any sign of pollution from the waste to seep down to the water table, and even then the concentrations of pollutants would be lower than the limit considered acceptable for drinking water.

Other types of pollutants would take more than 5,500 years to reach the water table, the study found.

The study confirmed that even after neutralization and treatment the Stablax waste material remains hazardous in terms of Quebec hazardous waste regulations. Page-Melançon said the company will be asked to modify its process to correct the problem.

Pierre Pelletier, president of Blainville environmental group called Arbre, said he is skeptical of test results produced by Stablax.

He said Stablax has changed its process since it was first given permission to operate in 1981, and has been importing more waste than was originally anticipated. The Blainville operation should undergo a public inquiry, rather than studies done in private by the company, he said.

Change in taxes cost \$109 million, minister says

The introduction of a provincial tax on services and property combined with the bill for administering the goods and services tax has cost Quebec \$109 million, the province's revenue minister said Tuesday.

Ottawa transferred 500 public servants to Quebec to help explain and collect the GST, but the province still had to hire another 1,400 people to handle the work caused by the new tax system, said Raymond Savoie.

The federal government will be asked to pay half of the \$109 million for salaries, office rental and office supplies, he told a news conference.

The provincial government now has 400 information telephone lines, it has increased the number of civil servants answering business inquiries to 125 from 40, and has printed information pamphlets, Savoie added.

Quebec administers the federal GST in the province. The province revised its provincial sales tax at the time the GST was introduced, phasing in the property and services tax on July 1.

CANADIAN PRESS

MORE QUEBEC NEWS, PAGE E8

COMPUCENTRE

Special Pricing on Macintosh Computers and Systems



Mac Classic II 4/40

- 4Mb RAM
- 40Mb hard drive • Microphone
- Keyboard and mouse • System 7

FREE Software

- Microsoft Works
- Click Art • At Ease

1449⁸⁸

Available with 80Mb hard drive add 150.00



Mac LC II Colour Computer

Complete with 13" colour monitor and software

- 4Mb RAM
- 40Mb hard drive • Colour monitor
- Keyboard and mouse • System 7

FREE Software

- Microsoft Works
- Click Art • At Ease

2149⁸⁸

Available with 80Mb hard drive and extended keyboard add 270.00

Mac Ilii Colour Computer System

• 40" colour monitor and 80 MB

L'Environnement juge conforme le site d'enfouissement de Stablex à Blainville

Louis-Gilles Francoeur

LE MINISTÈRE québécois de l'Environnement estime que le produit et le site d'enfouissement de Stablex, à Blainville, ne posent aucun problème de sécurité environnementale à moyen et long terme même si la présence de deux toxiques au-delà des normes l'oblige à classer comme «déchets dange-

reux» ce produit sensément inerte, fait à partir des déchets industriels inorganiques.

Le verdict du ministère a été rendu public hier en même temps que Stablex divulguait trois volumineuses études qu'elle a réalisées au cours de la dernière année selon un devis du ministère et sous supervision de professionnels indépendants. Ces études faisaient suite au rapport de la commission Charbon-

neau et d'une enquête de la police verte, qui avaient mis en cause la recette du stablex, son innocuité environnementale et même la fiabilité du site d'enfouissement qui appartient aux contribuables québécois.

Stablex est le seul éliminateur autorisé de déchets dangereux inorganiques du Québec. Il neutralise les produits dangereux des entreprises par différents procédés chimiques et les stabilise dans une sorte de ciment qu'il enfouit dans des cellules étanches.

Il faudra 400 ans avant que ne sorte la première goutte de produit chloré de la couche d'au moins 15 mètres d'argile au fond du site, et cela sans dépasser les concentrations exigées pour l'eau potable. Il faudra, selon la même étude, entre 6000 et 10 000 ans pour faire sortir une première goutte d'eau contenant du cuivre et les phénols ne devraient pour leur part «jamais» sortir des cellules plus grandes que des terrains de football.

Le ministère n'arrive pas cependant à faire entendre raison à Blainville, qui refuse de maintenir un périmètre de sécurité d'un demi-kilomètre autour du site et de l'usine. Blainville recommandait la mise en place d'un tel périmètre dans son mémoire au Bureau d'audiences publiques sur l'Environnement

(BAPE) en 1981. Le BAPE a retenu cette proposition mais la ville, cédant aux pressions des promoteurs, a ramené à 300 mètres le périmètre autour de l'usine. Elle contestera lundi devant la Cour supérieure le refus du ministère d'autoriser la construction d'aqueduc et d'égout dans ce périmètre.

Les études dévoilées hier indiquent en effet des dépassement de la norme pour les hydrocarbures halogénés totaux et pour les hydrocarbures monocycliques aromatiques, ce que le ministère attribue à la présence de fortes concentrations de matériel organique dans les déchets traités par Stablex. Le vice-président de cette compagnie, M. Pierre Grenier, a d'ailleurs dit que le tiers de la production était constituée de sols contaminés, contenant des inorganiques évidemment.

Cette situation amènera d'ailleurs le ministère à revoir certaines conditions d'opération de Stablex, qui a elle-même avancé des propositions pour améliorer son produit. Le ministère n'entend pas cependant augmenter la capacité de traitement de Stablex, fixée par décret à 100 000 tonnes par an. Elle en a traité environ 65 000 tonnes l'an dernier, dont la moitié provient de l'extérieur du Québec et «principalement» des États-Unis.

Des chercheurs tenteront traitement

d'après la Presse canadienne

UNE ÉQUIPE de chercheurs de l'École polytechnique, de l'Université de Montréal, a réussi à réunir millions \$ pour trouver au cours des cinq prochaines années des méthodes susceptibles d'améliorer les techniques de traitement de l'eau potable de façon à en augmenter la qualité.

L'équipe, composée notamment de chimistes, biologistes et ingénieurs, sera dirigée par le chercheur français Bruno Langlais, de l'Université de Poitiers, et travaillera en concert avec des équipes scientifiques européennes et américaines.

Les subventions obtenues viennent du Conseil de recherches en sciences naturelles et en géologie du Canada (1,5 million \$), des villes de Montréal et Longueuil (1 million \$), de l'École polytechnique (600 000 \$), et des sociétés John Meunier Compagnie générale des eaux, Lefebvre & associés.

Les chercheurs examineront principalement les limites et les effets des principales substances utilisées présentement pour désinfecter l'eau, par exemple le chlore, le peroxyde de chlore, l'ozone et les chloramines.

Lancement réussi de *Discovery*

CAP CANAVERAL (AP) — La navette spatiale *Discovery* a été lancée avec succès hier du centre spatial de Cap Canaveral, pour une mission militaire de sept jours qui pourrait être la dernière, le Pentagone ayant décidé voici deux ans de renoncer aux vols habités pour des raisons essentiellement financières.

Discovery, qui transporte cette fois cinq astronautes, a quitté son pas de tir à 8h24 locales, soit près d'une heure et demie plus tard que l'heure initialement prévue pour son lancement.

Un retard dû à des conditions météorologiques défavorables: de la glace s'était accumulée sur le réservoir de carburant de la navette et la

rampe de lancement.

La NASA a préféré interrompre le compte à rebours neuf minutes avant le lancement pour permettre au soleil de faire fondre la glace. Les règles imposées par l'agence spatiale américaine depuis l'explosion en vol de la navette *Challenger* en 1986 prévoient en effet un arrêt des opérations de lancement quand la température extérieure descend en-dessous de 8,3 degrés si les vents sont inférieurs à 9,25km/h, ou en-dessous de 2,7 degrés durant plus d'une demi-heure indépendamment du vent.

La température est brièvement descendue à 3,3 degrés hier matin. km d'altitude.

Les résidus de Stablex ne polluent pas mais ils ne sont pas aussi «stables» que prévu

JEAN-PIERRE BONHOMME

■ La matière rocheuse produite par l'usine de dépollution Stablex, de Blainville, n'est pas parfaitement inerte et stable, comme on le croyait jadis — elle a, techniquement, un caractère de «déchets dangereux» — mais elle ne contamine pas l'environnement naturel et urbain.

Voilà le constat que le ministère de l'Environnement du Québec et un «comité de suivi» en cette matière, formé notamment de représentants de la ville de Blainville et du DSC de l'Hôtel-Dieu de Saint-Jérôme, a dit avoir fait hier au terme de la réalisation d'une série de trois études techniques, physiques et hydrogéologiques.

Les études ont été réalisées durant l'année par la firme Technitrol-Eco pour le compte de la société Stablex; mais elles ont été contrôlées par une équipe d'experts du ministère de l'environnement du Québec. Les matériaux analysés ont été tirés de nombreux prélèvements par forage dans les cinq cellules (semblables à des champs de football) où l'entreprise emmagasine ses résidus et, autour, dans tout l'environnement.

La société Stablex neutralise dans une usine, depuis une dizaine d'années, les déchets inorganiques en les transformant en une sorte de ciment qu'elle remise dans des terrains d'enfouissement voisins.

Le procédé est unique en son genre. Depuis trois ans la compagnie a ainsi disposé de 65 000 tonnes de matériaux dangereux (dont 50 p. cent vient des États-Unis), mais, pour le faire, elle a produit 95 000 tonnes de ciment. Depuis deux ans elle appartient à une société américaine, la Concord Resources, une filiale du conglomérat Conrail; son siège

est à Lawrenceville au New Jersey.

Les opérations de l'usine et les pratiques d'entreposage, a dit hier Mme Michèle Page Melançon, directrice régionale de Laval et des Laurentides du ministère de l'Environnement du Québec, ne contaminent pas les deux nappes d'eau souterraines: celle de surface et la profonde; non plus que la couche d'argile qui soutient les cellules étanches dans lesquelles on entrepose le ciment résiduel. Les résultats d'analyse de 31 puits d'échantillonnage (dont 15 nouveaux) le montrent. Les cellules sont étanches.

Mais, fait important, l'analyse des propriétés physiques et chimiques du produit stablex «conforme par ailleurs aux autorisations» montre que l'eau de lixiviat, (l'eau résiduelle), dans les cellules mêmes, «a certaines caractéristiques chimiques d'un déchet dangereux au sens de la réglementation». En d'autres termes, malgré ce que les propriétaires britanniques promettaient à l'origine, le ciment réagit aux éléments; cette eau, toutefois, est contenue dans les cellules.

Cela étant, le ministère, dit Mme Page Melançon, «a demandé à la compagnie de parfaire ses contrôles de certaines substances chimiques». Pour «augmenter la qualité du stablex», ainsi, le ministère «est en mesure de cibler les paramètres et les étapes du procédé à optimiser»; il est, du reste, «disposé à examiner les propositions avancées par la compagnie».

Le docteur Reiner Banken, du DSC de l'Hôtel-Dieu de Saint-Jérôme, a tenu à rassurer la population. Du strict point de vue de la santé publique, dit-il, les citoyens n'ont rien à craindre. Ils ne peuvent être exposés, au cours des opérations ordinaires, à des produits émanant de l'usine ou des cellules d'entreposage. On a par ailleurs expliqué qu'en cas d'accident, à l'usine, et, dans le pire scénario, la réaction possible de l'acide avec le cyanure, ne produirait, chez la population voisine, que des «irritations». Du reste, un plan d'urgence est établi avec la ville et le ministère en ce cas et en celui d'un déversement accidentel d'un camion transportant les déchets dangereux.

MOVADO
Montre Musée^{MD}



**LA MONTRE CLASSIQUE
MUSÉE^{MD} MOVADO^{MD}**

De la collection permanente des grands musées du monde.
Fini micron en or 18 carats.
Fabrication suisse. Mouvement à quartz. Hydrorésistante.
\$495

HEMSLEYS

660 Rue St. Catherine Ouest
Montréal
866-3706

**HABITS
SUR MESURE**



GAGN
de la
Trans Spo

Diane
Morin
Billet

VEN

nous

RA

Vaste

PRINCIPALES C

Trois analyses environnementales font retrouver le moral à Stablex

TROIS ANALYSES ENVIRONNEMENTALES FONT RETROUVER LE MORAL À STABLEX

Trois études permettent de conclure que le lieu d'enfouissement de l'entreprise, à Blainville, répond à toutes les normes de sécurité environnementale p. C-9

L'an dernier, le Père Noël est passé plus tôt que prévu à la société Stablex, la seule entreprise d'enfouissement de matières toxiques inorganiques du Québec.

Le 2 décembre 1992, en effet, le ministère de l'Environnement du Québec (MENVIQ) a confirmé que trois études effectuées par Stablex sous sa supervision ainsi que sous le contrôle d'un vérificateur externe, la firme Technitrol-Éco, permettaient de conclure que le lieu d'enfouissement de l'entreprise répondait à toutes les normes de sécurité environnementale.

Les tests visaient principalement à vérifier l'étanchéité des cellules où est déposé le produit *stablex*, un composé à base de divers types d'argile qui permet de solidifier les déchets dangereux.

« C'est une excellente nouvelle pour Stablex, a déclaré Pierre Grenier, vice-président, relations extérieures, au Groupe Concord-Stablex. Par le passé, nous nous sommes souvent trouvés sous les feux de l'actualité ou encore soumis à des rumeurs publiques alarmistes. Voilà enfin qu'une étude scientifique et neutre vient corriger cette situation. »

Rappelons que c'est à la propre initiative du gouvernement du Québec que le site fut aménagé sur le territoire de Blainville, en 1983, afin de trouver une solution à la gestion des résidus industriels inorganiques.

De 1986 à 1991, l'emplacement fut la propriété du groupe britannique Rio Tinto Zinc pour être par la suite acquis par trois dirigeants de Stablex avec l'appui de la société d'investissement Novacap.

En janvier 1991, la firme américaine Concord Ressources achetait à son tour Stablex qui changeait du même coup sa raison sociale en Groupe Concord-Stablex. Concord Ressources est elle-même contrôlée par Consolidated Rail Corporation (Conrail), un géant nord-américain du transport ferroviaire dont les revenus annuels dépassent 3,3 milliards de dollars.

Syndrome Saint-Basile-le-Grand

Selon M. Grenier, les choses se sont gâtées à partir de 1988 avec ce qu'il appelle le *syndrome Saint-Basile-le-Grand*. « Nous sommes proches d'une zone résidentielle et les groupes environnementalistes ont alors commencé à s'agiter. »

Les années qui suivirent marquèrent une période sombre pour la compagnie. Vingt-trois membres de la police verte du MENVIQ effectuèrent une descente sur les lieux, ce qui contribua à aviver les suspicions de la part de la population riveraine.

De plus, en 1991, Stablex dut faire face à une enquête judiciaire pour trois infractions mineures parmi les-

quelles celle d'avoir dépassé légèrement la capacité d'enfouissement annuelle autorisée de 100 000 tonnes de déchets.

« Il y a deux ans, le MENVIQ avait annoncé que le lieu était sécuritaire à court terme. Les derniers résultats, par leur caractère définitif, mettent fin à une longue période d'incertitude », a noté M. Grenier.

Accroître la transparence

Depuis 1991, Stablex a également grandement amélioré la qualité de ses relations avec les habitants de Blainville grâce à la mise sur pied d'un *Comité du suivi* sur les activités de l'entreprise.

Il est composé de 14 membres représentant les élus de la municipalité, le MENVIQ, le DSC et le CLSC locaux ainsi que trois citoyens de la ville.

« C'est un précieux outil de communication. Nous nous réunissons tous les mois pour faire le point sur la gestion environnementale de l'usine et pour vulgariser certains documents d'analyse et certaines directives légales dont la compréhension nécessite les explications de spécialistes », a indiqué Alain Daigneault, résident de Blainville, membre du comité.

M. Daigneault a reconnu, par ailleurs, être un grand sceptique : « Je suis devenu membre du comité parce que je me posais plein de questions sur Stablex. J'ai acheté une maison à Blainville et je suis père de trois enfants. C'est dire que je n'étais pas prêt à me laisser convaincre facilement de la sécurité des lieux et du procédé. »

Craintes injustifiées

Les dernières analyses et plusieurs visites de l'emplacement l'ont cependant convaincu que ses craintes sont aujourd'hui injustifiées.

En fait, les cellules d'enfouissement reposent sur une couche argileuse, non poreuse, de 35 à 80 pieds de profondeur. Sans compter qu'une double couche de sable et de terre végétale de trois à six pieds d'épaisseur recouvre l'ensemble.

Les cellules sont également clôturées par un muret imperméable de 30 pieds de profondeur composé d'un mélange de sable, d'argile et de bentonite.

L'ensemble de l'emplacement s'étend sur 325 acres et, à l'exception des installations, demeure la propriété du gouvernement du Québec. Vingt-cinq acres supplémentaires sont occupés par les bâtiments administratifs, le laboratoire et l'usine de traitement de Stablex. Tous les déchets font l'objet d'opérations chimiques de neutralisation avant leur enfouissement.

« On nous a démontré que le procédé est sécuritaire pour les 700 prochaines années. Après cela, la première substance liquide percera la cellule, mais encore là, il s'agira d'une substance inoffensive pour la santé des humains », a affirmé M. Daigneault.

MICHEL
DE SMET

F611

Les sites d'enfouissement ont années devant eux encore de belles

Solution de facilité pour certains, pratique incontournable pour d'autres, l'enfouissement des déchets domestiques suscite bien des débats passionnés.

Un fait demeure cependant : devant l'absence d'une politique gouvernementale véritablement intégrée de la gestion des déchets, les lieux d'enfouissement, tout comme les usines d'incinération, ont encore de belles années devant eux.

Dans un contexte dépourvu de toute polémique, le journal LES AFFAIRES a effectué récemment une visite au site d'enfouissement de Saint-Nicéphore, localité de 8 000 habitants près de Drummondville.

Le choix de Saint-Nicéphore n'est pas le fait du hasard. Il passe pour être un des deux ou trois sites les plus remarquables au Québec à la fois pour ses propriétés géophysiques - un sous-sol argileux, très peu poreux - et pour l'ensemble des mesures sécuritaires de gestion du lieu.

Depuis son entrée en exploitation, en 1986, il est la

propriété d'Intersan. L'entreprise, qui compte plus de 200 employés, détient les contrats de ramassage des déchets d'une trentaine de municipalités concentrées sur l'Île de Montréal, sur la Rive-Sud ainsi que dans la région de Drummondville. Depuis 1991, elle est la propriété du groupe ontarien Philip Environmental.

Le siège social d'Intersan, situé à Longueuil, est également le théâtre des opérations de transbordement des déchets provenant des collectes des municipalités clientes de la compagnie. Les rebuts y sont transférés dans des camions de plus grandes capacités aux couleurs de la compagnie avant d'être acheminés au site de Saint-Nicéphore.

Haute surveillance

Le site d'enfouissement occupe une superficie totale de 96 hectares, dont le tiers est actuellement en exploitation. Une petite portion de l'ensemble sert également de zone tampon entre le site et les populations riveraines.

Le lieu, totalement clôturé, est exclusivement accessible aux camions autorisés par Intersan. Tous les conducteurs ont à s'identifier auprès d'un poste de contrôle équipé d'une barrière. C'est un bon point du côté de la sécurité.

Une route mène par la suite vers le site proprement dit. Chemin faisant, on aperçoit quelques résidences à proximité immédiate de cette route qui voit défiler en moyenne 450 000 tonnes d'immondices annuellement, soit 5 % des déchets domestiques de tout le Québec. Cela est une fausse note, qui n'est toutefois pas directement imputable à Intersan.

Du reste, la compagnie a édifié un monticule de terre, haut de 20 pieds, entre la route et cette zone résidentielle. Ce remblai fait office de barrière naturelle contre le bruit, la poussière et une certaine pollution visuelle.

Force est de constater que, sur le site, règne une impression d'ordre. En fait, on est bien loin des Carrières Mi-

ron. Les déversements sont effectués pendant le jour seulement. Un compacteur circule 24 heures par jour afin de créer un effet de tassement maximum.

À bien y penser, ce sentiment d'ordre est sans doute dû au fait que les travaux ne se déroulent que sur une toute petite portion du site à la fois.

Tous les soirs, elle est recouverte d'une couche de sable afin d'éliminer au maximum les risques d'éparpillement des déchets.

Le site d'enfouissement est, à son tour, entouré d'un mur de bentonite (un mélange de divers argiles réputé pour leurs qualités d'imperméabilité) de 12 mètres de profondeur.

Une douzaine de puisomètres ont été installés à la périphérie extérieure du site afin de vérifier la qualité de la nappe d'eau. Quant aux eaux pluviales accumulées à l'intérieur du site, elles sont acheminées vers des bassins de décantation.

Ces eaux demeurent en moyenne un mois dans un premier bassin. Durant cette période, les métaux lourds se déposent dans le fond. L'opération est par la suite répétée dans un autre bassin. En fin de processus, l'eau se déverse dans deux derniers bassins plus petits où elle est réoxygénée avant d'être renvoyée à un petit affluent de la rivière Saint-François.

Et demain ?

Jacques Gaudette, vice-président de l'exploitation chez Intersan, qui fut notre guide tout au long de la visite, se dit particulièrement préoccupé par l'aspect sécuritaire du site ainsi que par les réactions des citoyens.

Selon lui, des inspecteurs du ministère de l'Environnement du Québec (MENVIQ) rendent des visites hebdomadaires au site afin de se rendre compte du respect de tous les règlements. En outre, trois ou quatre fois par année, le site fait l'objet de prélèvements et d'analyses détaillées par les fonctionnaires du MENVIQ.

« Lorsque nos propres tests nous confirmeront que des gaz s'accumuleront au fond du site, nous installerons des tuyères pour les récupérer et les brûler au moyen de torchères », ajoute-t-il.

Cependant, son plus grand souci semble être l'état de la relation avec les résidents. Il estime que les rapports entre les citoyens et les exploitants de lieu d'enfouissement se sont énormément transformés aux cours des dernières années et qu'ils exigent une implication sociale de la part des entreprises.

« Dans 10 ou 15 ans, lorsque le site sera comblé et qu'il sera entièrement recouvert par une couche de glaise, on pourrait, par exemple, transformer l'endroit en zone récréative avec parcs et terrains de jeux. »

Par contre, le syndrome du *pas dans ma cours* demeure vif. Récemment, en voulant s'impliquer dans la vie communautaire de la ville, Intersan a fait construire un centre communautaire municipal au coût de 400 000 \$. Plusieurs citoyens y ont vu aussitôt une manœuvre de l'entreprise dans le but d'obtenir des faveurs particulières de la part des représentants de l'hôtel de ville.

MICHEL
DE SMET

F811

cc: pour circulation B. Bérubé → M. Page Melancon → J. Pelletier

Flash

voir
page 4

25 ANS
de vie municipale

B O N N E
ET HEUREUSE
A N N É E
1 9 9 3



Blainville

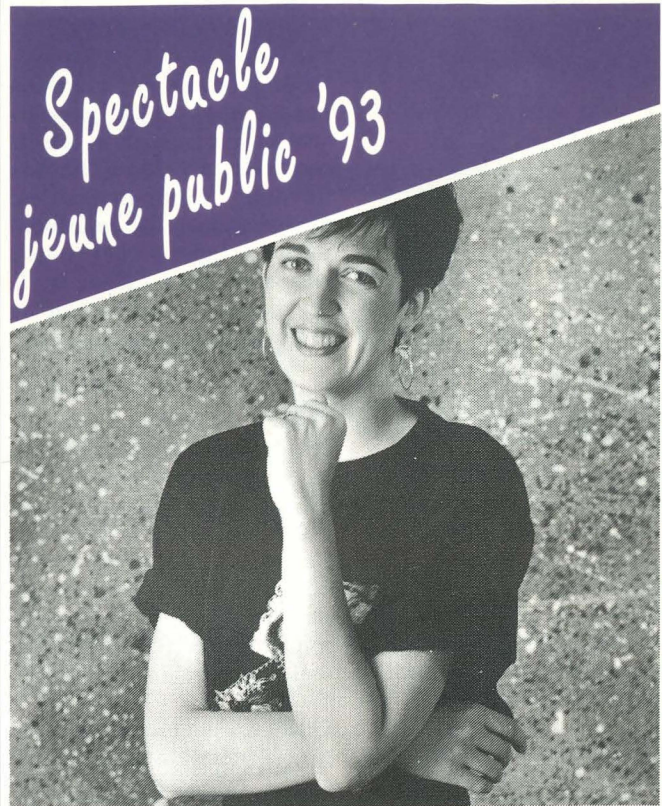
JANVIER
1 9 9 3

VOLUME 9 • NUMÉRO 1
BULLETIN
D'INFORMATION
MUNICIPALE

CARMEN CAMPAGNE

DIMANCHE 24 JANVIER À 11 H

Pour les 3 ans et plus



Une voix pour les enfants que les parents aiment. Un spectacle de chansons connues de tous, spécialement dédiées aux enfants.

Un spectacle rafraichissant signé Carmen Campagne, récipiendaire du meilleur disque pour enfants en 1989. Elle réinvente la comptine traditionnelle, donne un second souffle aux berceuses de notre enfance.

"De quoi faire retomber en enfance le cowboy le plus musclé".
P. Pontreau LE DEVOIR

Blainville fête son 25e anniversaire!

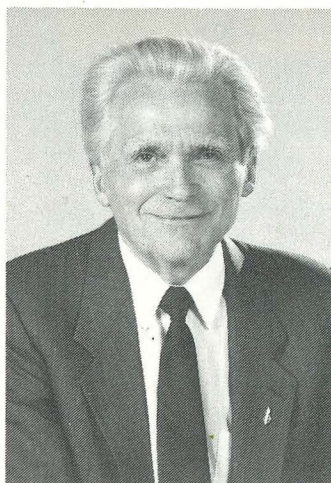
L'année 1993 marque - déjà !!! - le 25e anniversaire de fondation de Blainville. C'est le 29 juin 1968 que Blainville obtenait ses lettres patentes lui conférant le statut de ville. Auparavant, le territoire de Blainville appartenait à la grande paroisse de Ste-Thérèse de Blainville.

Cela dit, l'organisation des fêtes du 25e (qui sera modeste compte tenu du contexte économique difficile) va bon train. Déjà, une grande partie de la programmation a été arrêtée et vous sera dévoilée dans le Flash de février ainsi que dans les journaux locaux.

Commanditaires

Présentement, la coordonnatrice, Manon Fortin, travaille à la recherche de commanditaires. Plusieurs entreprises ont déjà confirmé leur participation aux festivités du 25e et nous tenons à leur adresser nos remerciements. Il s'agit de: le Groupe Immobilier Grilli (projet domiciliaire Fontainebleau), le supermarché Provigo, Charron Excavation, la dentiste Manon Côté, le Métro Le Blainvillois, M. Guy Leblond de Remax, Asphalte Desjardins, Coca-Cola, le projet domiciliaire L'orée de Blainville et Pharmaxi.

COMPRESSIONS BUDGÉTAIRES IMPORTANTES DANS UN CONTEXTE DE CROISSANCE



Le maire de Blainville, M. Paul Mercier, a mentionné avec un brin de fierté que le budget 1993 rencontrait en tout point les objectifs visés par son administration: soit d'offrir des services de qualité au contribuable, en respectant prioritairement sa capacité de payer.

En annonçant que le compte de taxes du secteur résidentiel augmentait de 1,3 %, soit une hausse inférieure au taux d'inflation, le maire a expliqué que ce résultat avait été rendu possible grâce, en partie, à un contrôle rigoureux des dépenses.

Hausse inévitable des dépenses

Dans son document, la ville de Blainville précise que ses dépenses passeront de 24 579 000 \$ en 1992 à 26 033 000 \$ en 1993, soit une hausse qu'elle évalue à 5,9 % (1 454 000 \$). Rappelons que l'augmentation nette du compte de taxes ne sera, elle, que de 1,3 %. Pour arriver à ce résultat, la Ville a dû réduire de façon drastique l'ensemble de ses dépenses de fonctionnement pour éponger les dépenses dites incompressibles. Parmi celles-ci, il y a, par exemple, le coût plus élevé de l'enlèvement des ordures et de l'achat d'eau, la hausse faramineuse des tarifs d'enfouissement, l'augmentation du service de la dette, le

remboursement de crédits de taxes, le budget afférent à la tenue des élections 1993.

En ce qui concerne l'extension des services due à l'accroissement de la population, la Ville procédera à certains travaux devenus indispensables: agrandissement de la Bibliothèque, création d'une nouvelle succursale dans l'école de la Renaissance, construction du chalet du parc Viger.

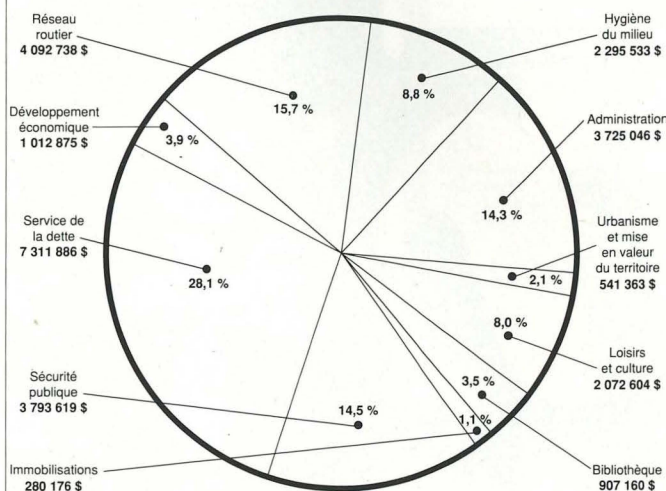
Commentant l'austérité du budget, M. Mercier a dit que cela fut "un exercice rigoureux sinon douloureux pour les services de la ville. Cette tâche a été néanmoins facilitée par l'excellente collaboration de chaque directeur de service et de toutes les personnes impliquées de près ou de loin dans l'élaboration du budget".

Quant à l'augmentation de la taxe générale spéciale de 2 cents, elle s'explique par différents travaux jugés importants: les travaux de resurfacement dans les différentes rues de la ville, l'aménagement de parcs et d'espaces verts, la canalisation de divers fossés (fossé Gohier et celui longeant la voie du C.P.)

L'augmentation de 10 \$ de la taxe du ramassage des ordures permettra de poursuivre le programme de collecte des matières recyclables, l'opération de cueillette de peinture et l'opération de compostage des feuilles d'arbres, et de mettre sur pied le programme de récupération des déchets domestiques dits dangereux (D.D.D.) et des huiles usées.

RÉPARTITION DES DÉPENSES PAR SECTEUR D'ACTIVITÉS

MONTANT TOTAL DU BUDGET 26 033 000 \$



REVENUS

	1992	1993
Taxes foncières générales	8 856 100 \$	9 259 000 \$
Autres taxes générales	3 919 400 \$	4 366 500 \$
Répartitions locales	2 898 400 \$	2 600 000 \$
Taxes foncières spéciales et régionales	567 100 \$	703 500 \$
Taxes d'eau (fixe/compteur)	1 040 000 \$	1 139 900 \$
Enlèvement des ordures	820 600 \$	1 013 400 \$
Surtaxe, immeubles non résidentiels	1 046 000 \$	1 169 000 \$
Compensation tenant lieu de taxes	1 277 000 \$	1 473 552 \$
Services rendus	248 520 \$	259 803 \$
Revenus de l'aréna	218 821 \$	195 345 \$
Revenus d'autres sources locales	3 547 059 \$	3 729 415 \$
Transferts conditionnels	0	23 585 \$
Affectation de surplus	140 000 \$	100 000 \$

BUDGET TOTAL

24 579 000 \$ 26 033 000 \$

DÉPENSES

	1992	1993
Administration	3 521 884 \$	3 725 046 \$
Sécurité publique	3 592 374 \$	3 793 619 \$
Réseau routier	3 814 290 \$	3 882 738 \$
Loisirs et culture	2 103 221 \$	2 072 604 \$
Hygiène du milieu	2 066 987 \$	2 295 533 \$
Bibliothèque	767 052 \$	907 160 \$
Développement économique	773 820 \$	1 012 875 \$
Urbanisme et mise en valeur du territoire	370 415 \$	541 363 \$
Service de la dette	6 950 942 \$	7 311 886 \$
Transport en commun	200 000 \$	210 000 \$
Autres (dépenses en immobilisations)	418 015 \$	280 176 \$

BUDGET TOTAL

24 579 000 \$ 26 033 000 \$

FAIBLE HAUSSE DU COMPTE RÉSIDENTIEL: 1,3% GEL DE LA SURTAXE POUR LE SECTEUR COMMERCIAL ET INDUSTRIEL

3

Le maire de Blainville, M. Paul Mercier, en présentant le budget municipal 1993, a fait valoir le contrôle rigoureux des dépenses, mais également les fruits de la politique de développement que son administration poursuit depuis quelques années.

“Les coupures de dépenses que nous nous sommes imposées, d’une part, et les revenus fiscaux générés par les nouvelles industries et les nouvelles résidences, d’autre part, nous ont permis de limiter l’augmentation des taxes foncières à seulement une (1) cent du 100 \$ d’évaluation.”

La hausse moyenne des taxes foncières est de 0,7 %. En incluant l’augmentation de la taxe de ramassage des ordures, la hausse moyenne du compte de taxes est de 1,3 %, soit une hausse inférieure au taux d’inflation qui se situait à 1,7 % en octobre dernier.

Plus précisément, le taux de la taxe générale diminue de 1 cent du 100 \$ d’évaluation; le taux de la taxe générale spéciale augmente de deux 2 cents; le taux de la taxe régionale (pour le bassin urbanisé) augmente

de 1 cent; le taux de la taxe d’arrondissement diminue de 1 cent.

En définitive, le taux global de taxation, sur lequel sont calculées les taxes foncières, passe pour la partie urbanisée de la ville de 1,36 \$ à 1,37 \$ du 100 \$ d’évaluation. Pour une résidence évaluée à 100 000 \$, cette hausse foncière correspond à une augmentation de 10 \$ sur le compte de taxes.

Autres taxes

La taxe d’eau demeure inchangée à 125 \$. Tandis que la taxe de ramassage des ordures passe de 100 \$ à 110 \$. Cette hausse vise principalement à financer les divers programmes de recyclage mis de l’avant dans le cadre du programme *Actions pour une gestion intégrée des rejets* (AGIR).

Faible impact sur le compte de taxes résidentiel

La hausse de 1 cent du 100 \$ d’évaluation ajoutée à l’augmentation de 10 \$ de la taxe d’ordures se traduit, en moyenne, par une augmentation de 20 \$ pour une propriété évaluée à 100 000 \$.

TABLEAU SYNOPSIS DE L'ÉVOLUTION
DES INDICATEURS

LES INDICATEURS	1989	1990	1991	1992	1993
ÉVALUATION IMPOSABLE	498 693 600	650 721 900	816 938 200	927 042 700	987 899 500
RAPPORT DETTE/ÉVALUATION	8,68 %	8,08 %	6,80 %	5,82 %	6,42 %
RAPPORT SERVICE DE LA DETTE / BUDGET	17,84 %	19,69 %	22,30 %	28,38 %	28,09 %
1.					
TAUX COMBINÉ DES TAXES GÉNÉRALE ET SPÉCIALE	1,13	1,05	1,19	1,26	1,27
2.					
TAUX DE LA TAXE RÉGIONALE	0,08	0,06	0,06	0,06	0,07
3.					
TAUX GLOBAL DE TAXATION (Incluant l'eau et le ramassage des ordures)	1,96	1,75	1,77	1,90	1,92

TABLEAU
RÉCAPITULATIF

1.				
TAXES PERÇUES DANS L'ENSEMBLE DE LA VILLE				
	1990	1991	1992	1993
Taxe générale	0,89 \$	0,89 \$	0,87 \$	0,86 \$
Taxe générale spéciale	0,16 \$	0,30 \$	0,39 \$	0,41 \$
Taxe régionale (Transport en commun, SODET, Domaine vert...)	0,03 \$	0,03 \$	0,03 \$	0,04 \$
Total	1,08 \$	1,22 \$	1,29 \$	1,31 \$
2.				
TAXES PERÇUES SEULEMENT DANS LE BASSIN URBANISÉ				
	1990	1991	1992	1993
Taxe régionale (Assainissement des eaux)	0,03 \$	0,03 \$	0,03 \$	0,03 \$
Total	0,03 \$	0,03 \$	0,03 \$	0,03 \$
3.				
TAXE D'EAU (Résidences privées)				
	125 \$	125 \$	125 \$	125 \$
4.				
TAXE DE RAMASSAGE DES ORDURES (Résidences privées)				
	75 \$	90 \$	100 \$	110 \$

Gel de la surtaxe pour les commerçants et industriels

“Compte tenu de la situation économique difficile qui prévaut à Blainville comme partout ailleurs au Québec, nous avons choisi de geler la surtaxe sur les immeubles commerciaux et industriels, de façon à créer un contexte favorable à la reprise économique”, d’expliquer M. Mercier. Cependant, les commerçants et les industriels auront, tout comme

les propriétaires résidentiels, à assumer la légère augmentation des taxes foncières de 1 cent du 100 \$ d’évaluation.

Il a conclu qu’il était “primordial de garder le taux de taxation très bas”, de façon à ce que Blainville conserve sa position concurrentielle comme ville d’accueil dans les secteurs résidentiel, commercial et industriel.

“NOTRE POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT PORTE SES FRUITS”

Le maire de Blainville, M. Paul Mercier, a dressé un bilan positif de la politique de développement que son administration poursuit depuis quelques années, lors de la présentation du budget 1993.

Le programme de crédits de taxes, lancé l’an dernier pour stimuler le développement résidentiel, présente, à lui seul,

des résultats intéressants. M. Mercier a fait valoir que, pour la période allant de juin 91 à juin 92, la construction domiciliaire à Blainville a connu une hausse de 71 %. Malgré la stagnation qu’a connue l’industrie de la construction partout au Québec, 663 permis de construction résidentielle ont été émis par la Ville durant cette période. Sur

Suite à la page 4.

"NOTRE POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT PORTE SES FRUITS"

ce nombre, on compte 627 unifamiliales, 25 triplex, 5 commerces et 6 industries, totalisant des investissements de près de 75 millions de dollars.

La performance de l'année 1992 a été supérieure de 20 % à la moyenne des six dernières années.

Bien que la Ville remboursera 100 % des taxes foncières aux nouveaux propriétaires établis entre janvier et juin 92 (dans le cadre du programme de revitalisation), M. Mercier a précisé que la Ville touchera dès 1994 près des trois quarts de ces nouveaux revenus fiscaux, soit environ 1 million de dollars. Ces nouvelles rentrées d'argent permettront d'alléger le fardeau fiscal de tous les contribuables.

Développement industriel

Les sommes injectées dans le parc industriel autoroutier commencent à porter fruit, en dépit de la récession. Déjà en 1992, les entreprises DLGL et Berthelet & Léger y ont pris leur envol. Bientôt, ce sera au tour d'Aerospace & Welding et d'Hydro-Québec de s'y implanter. L'investissement d'Hydro-Québec représente, à lui seul, 17 millions de dollars d'investissement. "Ces investissements nous permettront de consolider la vocation de Blainville comme pôle industriel de la rive nord de Montréal, et de contenir, grâce aux nouvelles rentrées fiscales, le taux de taxes de l'ensemble des contribuables".

"Blainville est en excellente position pour connaître une expansion économique de premier ordre grâce à sa situation financière, sa politique fiscale concurrentielle, son organisation institutionnelle et urbaine, et sa capacité d'accueil", de conclure le maire Paul Mercier.

Stablex: un site sécuritaire

Le ministère de l'Environnement, les autorités municipales de Blainville et les représentants locaux de la santé s'accordent pour dire que le traitement des déchets inorganiques à l'usine Stablex ne constitue aucun danger.

Lors de la soirée d'information du 2 décembre ainsi qu'en conférence de presse, la directrice régionale de Laval et des Laurentides du ministère de l'Environnement, Mme Michèle Page-Melançon, également présidente d'un Comité de suivi qui a tenu 24 réunions au cours des derniers mois pour scruter les activités de l'usine, a fait savoir que les résultats de trois études scientifiques démontrent que la sécurité environnementale du lieu d'enfouissement, à moyen et à long terme, est assurée. On se rappellera qu'en février 1991, le ministère de l'Environnement avait conclu qu'il n'y avait pas de danger, non plus, à court terme.

Selon son vice-président aux Affaires extérieures, M. Pierre Grenier, Stablex a traité 195 000 tonnes de produits inorganiques au cours des trois dernières années.

Pas de fuite

Les analyses effectuées à partir de prélèvements tirés de 31 puits d'échantillonnage, sous la supervision d'un vérificateur indépendant, ne détectent aucune fuite dans les cinq cellules d'enfouissement. Cependant, l'analyse des propriétés physiques et chimiques du produit stablex montre que l'eau résiduelle dans les cellules mêmes, "à certaines caractéristiques chimiques d'un



Près d'une centaine de citoyens sont venus entendre les conclusions attestant la sécurité environnementale du site de Stablex, lors d'une soirée d'information tenue le 2 décembre dernier, au Centre communautaire.

déchets dangereux au sens de la réglementation". Cette eau, toutefois, est contenue sécuritairement dans les cellules. Le ministère a néanmoins l'intention de revoir certaines conditions d'opération pour améliorer la qualité du stablex.

Santé publique

Le docteur Reiner Banken, du DSC de l'Hôtel-Dieu de Saint-Jérôme, a tenu à rassurer la population. Du strict point de vue de la santé publique, dit-il, les citoyens n'ont rien à craindre puisque les quelques puits artésiens existants sont loin en amont et que Blainville s'alimente en eau potable à Rosemère. En cas d'accident à l'usine, dit-il, et advenant le pire scénario, il n'en résulterait que des irritations cutanées chez la population voisine de l'usine. Du reste, un plan d'urgence est établi avec la ville et le ministère pour face à ce genre d'accident.

Réactions

À la lumière des informations

obtenues, les autorités municipales de Blainville se sont dites satisfaites des résultats tout en réaffirmant leur engagement à soutenir le Comité de suivi et à poser, si nécessaire, toutes les actions possibles, en collaboration avec le MENVIQ, afin d'assurer la qualité de l'environnement de Blainville. Pour sa part, le conseiller municipal Pierre Ruel, qui siège au Comité de suivi, a indiqué que la Ville avait tenu un rôle actif dans le comité. "Elle a veillé à la transparence du comité en s'assurant que trois citoyens en fassent partie". Quant à un représentant des citoyens, M. Michel Arcand, il considère que le site de Stablex est sécuritaire. Il a précisé aux citoyens rassemblés: "On était vos oreilles dans ce dossier et j'espère que vous serez nos yeux, à l'avenir."

Blainville-Art présente Normand Grégoire

Le comité de Blainville-Art est heureux de présenter pour le mois de **janvier** les oeuvres de l'artiste-peintre Normand Grégoire. Vous pourrez voir ses oeuvres à l'Hôtel de Ville durant les heures d'ouverture régulières.

Tournoi de ringuette

L'Association de ringuette de Blainville vous informe qu'un grand tournoi aura lieu du **10 au 14 février** prochain, à l'aréna de Blainville. Pas moins de 20 équipes de la région et d'ailleurs s'y mesureront. Pour renseignements additionnels: M. Gilles Dupéré, au 430-1078.

Un train de passagers entre Montréal et Blainville?

Le projet du maire avance bon train...

Le Canadien Pacifique vient de réaliser une opération "wagons ouverts" qui a connu un énorme succès, notamment lors de l'arrêt du train à Blainville, le 21 novembre dernier. Quelques deux cents Blainvillois ont tenu à visiter les deux wagons!

Le train s'était arrêté au coin de la voie ferrée et du boul. de la Seigneurie, là où sera la future gare.

Le surlendemain, à l'invitation de la Chambre de Commerce de St-Jérôme, M. Sam Elkas, ministre des Transports, déclarait, devant une salle comble et enthousiaste, que le train de passagers Montréal •St-Jérôme avait toutes les chances d'être rétabli à l'automne prochain.

En privé, après la réunion, M. Elkas confirmait cette information à M. Paul Mercier, maire de Blainville et promoteur du projet.

C'est à l'automne 1989, que M. Mercier, préoccupé par l'engorgement de l'autoroute 15, obtenait l'appui des maires de la région, du Ministère des Transports, du Conseil

intermunicipal des Transports, dont il est président, et de la Corporation du développement des Laurentides, qu'il préside également, pour que soit étudiée l'opportunité de remettre en service le train de passagers Montréal •St-Jérôme.

Réalisée par la firme Alpha-Bêta-Gamma, l'étude concluait, en janvier 1992, que le rétablissement de cette liaison ferroviaire répondait effectivement à un besoin, tout en étant financièrement et techniquement réalisable.

Peu après, le Canadien Pacifique proposait au ministre du Transport sa participation pour la remise en service de cette ligne. Afin d'étudier sa proposition, qui s'étend aussi aux autres lignes de banlieue, le Ministre créait un "comité d'orientation" de sept (7) personnes, incluant M. Mercier.

M. Elkas vient de soumettre le résultat de cette étude au Conseil des Ministres. La décision devrait être prise très prochainement. Tous les espoirs sont permis.



Le maire de Blainville, M. Paul Mercier, (tenant la barre d'appui) en compagnie de conseillers municipaux et de citoyens venus visiter les wagons.

RÉCIPENDIAIRES DE L'ORDRE DU MÉRITE BLAINVILLOIS

À l'occasion d'un cocktail réunissant les présidents d'organismes bénévoles de Blainville, le maire de Blainville, M. Paul Mercier, a décerné le prix de l'Ordre du mérite blainvillois à trois personnalités locales qui en commun d'être des bénévoles chevronnés et qui font de Blainville une des villes les plus dynamiques de la région.

M. Pierre Beaulieu

Passionné de la balle, M. Beaulieu a été nommé entraîneur de l'année au Québec en 80-81. Résidant dans le Bas-St-Thérèse, il a longtemps été associé au centre d'animation de son quartier, le C.R.B.I., et ce à titre de Père de Noël depuis 22 ans. "M. Beaulieu a rendu des centaines d'enfants heureux par sa grande disponibilité et sa bonne humeur légendaire", de déclarer M. Mercier.

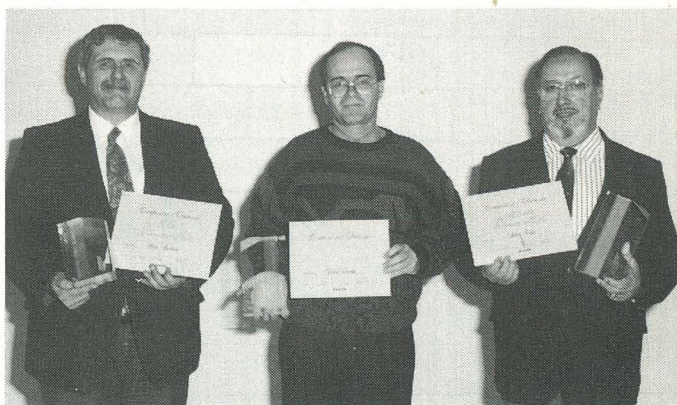
M. Robert Castro

Très actif comme radio-amateur, il a réconforté à distance quantité de familles en attente

de nouvelles de leurs proches dans des pays lointains. Il a été le premier à capter au Canada l'annonce du tremblement de terre au Guatemala en 1976. M. Castro qui parle plusieurs langues a été de toutes les grandes tragédies mondiales. "Dans chaque cas, inlassablement pendant des heures, il est resté à l'écoute des sinistrés", de faire valoir le maire.

M. Ernest Laroche

Très actif au sein du comité du parc Claude-Henri-Grignon, M. Laroche a oeuvré au sein de plusieurs associations sportives: baseball, soccer, hockey et tennis. Membre du conseil d'administration du centre de bénévolat Solange-Beauchamp et de la Caisse populaire de Blainville, il est gestionnaire de profession. Sa capacité d'écoute combinée à sa grande polyvalence font de lui une personne ressource avisée et influente dans son milieu. "Il est partout", de résumer le maire.



Les trois lauréats de l'Ordre du mérite blainvillois 1993. De gauche à droite: M. Pierre Beaulieu, M. Ernest Laroche et M. Robert Castro.

Nouveau comité du baseball

L'Association du baseball mineur de Blainville, qui a tenu des élections en novembre dernier, a un nouveau président, M. Yves Dériger; il est secondé par le v.-p. administration, M. André Gadoury; le v.-p. organisation, M. Michel Leroux; la trésorière, Mme Diane Cécile; et la secrétaire, Mme Denise Hébert. Viendront se greffer au groupe des directeurs qui seront choisis prochainement. Félicitations aux nouveaux élus!

J	A	N	V	I	E	R
Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
					1 Jour de l'An.	2
3	4 Séance du Conseil/ Centre communautaire, 20 h.	5	6	7	8 Les nouvelles blainvilloises à CKLM, à 9 h 30.	9 Inscription aux activités d'hiver et printemps '93. Au Centre communautaire.
10	11	12	13	14	15 Les nouvelles blainvilloises à CKLM, à 9 h 30.	16 La philatélie et bien plus! / Bibliothèque, 14 h. Pour les 8-14 ans. Gratuit.
17 Rencontres pour couples à la paroisse N.-D.-A.	18	19	20	21	22 Les nouvelles blainvilloises à CKLM, à 9 h 30.	23
24/31 (31) Des mousquetaires à la Bibliothèque 14 h. Pour tous. Gratuit.	25	26	27	28	29 Les nouvelles blainvilloises à CKLM, à 9 h 30.	30

Souper et défilé de mode

Sous le thème "La croisière s'amuse", les guides de la 7e troupe Arc-En-Ciel de l'Association québécoise des aventuriers de Brownsea, regroupant des jeunes filles de 12 à 17 ans, vous invitent à un souper ainsi qu'à un défilé de mode présentant des vêtements printemps-été 93. Le défilé sera agrémenté d'un spectacle de danse sociale professionnelle, qui sera suivi d'une soirée dansante. La musique sera assurée par l'artiste invité Richard Abel, récipiendaire d'un félix lors du dernier gala de l'ADISQ. Cet événement prestigieux aura lieu au Centre communautaire de Blainville, le samedi **30 janvier**, à 18 h. Billets en vente au prix de 25 \$ (Visa et Master card acceptées). Renseignements: 433-0333.

Souper spaghetti au bénéfice des scouts

Afin d'amasser des fonds pour ses activités, le 30e Groupe scouts et guides Très St-Sacrement (Terrebonne ouest-Blainville) vous invite à son souper spaghetti, qui aura lieu le samedi **30 janvier**, dès 16 heures, au Chalet des Érables, 384, montée Gagnon, route 335, à Ste-Anne-des-Plaines. Admission: 10 \$. Seules les personnes de 18 ans et plus seront admises. Renseignements: Gisèle Ste-Marie, 965-1378.

INFORMATION AUX CITOYENS

La Ville tient à informer tous les Blainvillois et les Blainvilloises qu'elle publie, au besoin, un document d'information municipale pour répondre aux questions formulées par les citoyens lors des assemblées du Conseil.

Afin d'éviter toute répétition inutile, le document ne fournit les réponses qu'aux questions auxquelles les membres du Conseil n'ont pas été en mesure de répondre au moment de l'assemblée.

Lorsque publié, le document est disponible à l'Hôtel de Ville à compter du troisième lundi du mois. Pour en obtenir une copie, les citoyens peuvent s'adresser à la réceptionniste de l'Hôtel de Ville.

Les pages du bulletin d'information FLASH sont ouvertes à la population blainvilloise et nous invitons les organismes et les particuliers à nous faire part de leurs activités. Tout document soumis pour publication doit être adressé à:

Ville de Blainville, service des Communications
1001, chemin du Plan-Bouchard (Québec) J7C 4N4

au plus tard le 1er février 1993 (numéro de mars)
Renseignements: 434-5211.

Publié par le service des Communications de la ville de Blainville.
Dépôt légal, Bibliothèque nationale du Québec.
Coordination: Lucie Paradis. Rédaction: Benoît Parent.
Photographies: Lucien Lisabelle, Benoît Parent.



Stablex ne contamine pas l'environnement naturel et urbain

Le ministère de l'Environnement du Québec a dévoilé, le 2 décembre dernier, à Blainville, les résultats de trois études, techniques, physiques et hydro-écologiques, réalisées par la compagnie Stablex, sous la supervision d'un vérificateur externe, la firme Technitrol-Éco.

Nathalie Charron

Les travaux ont porté sur l'analyse du contenant et du contenu, des cellules d'enfouissement creusées dans l'argile. L'objectif principal des études visait à vérifier l'étanchéité des cellules, où est déposé le produit stablex, résultant du procédé de solidification des déchets dangereux. Il est à noter que l'usine Stablex neutralise les déchets inorganiques, dits dangereux, en les transformant en une sorte de ciment qu'elle entrepose dans des cellules sur un terrain près de l'usine.

La firme Technitrol-Éco a prélevé pour fin d'analyse des échantillons provenant de quinze nouveaux puits d'échantillonnage ajoutés aux seize puits existants.

La qualité des eaux, au pourtour immédiat des cellules, a été analysée dans le sable, l'argile et le roc. Des essais de perméabilité effectués avec l'eau des cellules ont permis de déterminer si celle-ci altérerait les caractéristiques de l'argile et pouvait remettre en cause le confinement du stablex et de cette eau.

Or, cette étude, appuyée sur les résultats de plus de 2500 analyses chimiques effectuées sur des échantillons de stablex prélevés du site, démontre clairement que Stablex ne contamine pas l'environnement naturel et urbain.

Le ministère de l'Environnement a donc confirmé la sécurité environne-

mentale du site d'enfouissement. De plus, un comité de suivi, formé par des représentants de la ville de Blainville et du DSC de l'Hôtel-Dieu de Saint-Jérôme, a affirmé que Stablex ne représentait aucun danger pour la population.

Cependant, le ministère de l'Environnement a statué que les propriétés physiques et chimiques du produit stablex étaient variables, mais qu'elles rencontraient globalement les exigences auxquelles elles sont soumises en ce qui a trait au total des substances chimiques. Cependant, l'eau de lixiviat (l'eau résiduelle) dans les cellules, possède certaines caractéristiques chimiques d'un déchet dangereux au sens de la réglementation. Donc, en d'autres termes, le ciment réagit aux éléments.

Mme Page-Melançon, du ministère de l'Environnement, considère que Stablex devra donc prendre des mesures à court terme afin de perfection-

ner le contrôle de certaines substances chimiques, et ce, afin d'augmenter la qualité du stablex. Confinée dans cette argile, cette eau contenue dans le stablex ne présente cependant aucun risque et n'altère pas l'étanchéité des cellules. De plus, l'usine devra veiller à diminuer le niveau d'eau dans ses cellules en déshydratant les déchets ayant une forte teneur en eau.

Une seule zone, en aval de la cellule-mère 2, a présenté des anomalies

attribuables à l'épandage d'abat-poussière et de sels de déglacage utilisés par les bétonnières transportant le stablex. Cette zone présente une eau, dans le sable et en surface, altérée par rapport à la teneur naturelle par des chlorures, des sulfates, des nitrates et des fluorures, et ce au niveau des normes relatives à l'eau potable. Le ministère de l'Environnement propose donc que les épandages d'abat-poussière et de sels de déglacage à base de chlorure de calcium devaient être interrompus, afin de ne pas interférer dans le suivi des chlorures et des autres composés.

Le docteur Reiner Banken, du DSC de l'Hôtel-Dieu de Saint-Jérôme, quant à lui, a souligné que Stablex ne représentait aucun risque pour la population et que les résidents ne pouvaient être exposés, au cours des opérations régulières, à des produits émanant de l'usine ou des cellules d'entreposage.



(Photo Michel Chartrand)

Plusieurs citoyens ont suivi avec intérêt le dévoilement des résultats des études effectuées par la compagnie Stablex.

Cependant, les citoyens de la rue Grand-Maison, à Blainville, ont dit sentir des odeurs nauséabondes de fumier provenant de l'usine Stablex et ce de 1 à 3 heures par jour. Il semble que ces senteurs malsaines, mais non dommageables, soient attribuables à la baisse des vents en fin de journée. Le ministère de l'Environnement a dit vouloir régler ce problème en trouvant une solution le plus tôt possible.



(Photo Michel Chartrand)

La directrice régionale de Laval et des Laurentides du ministère de l'Environnement du Québec, Mme Michèle Page Melançon; un médecin du DSC de l'Hôtel-Dieu de Saint-Jérôme, Reiner Banken; le président de Stablex, M. Pierre Grenier; la directrice-adjointe du ministère de l'Environnement, Mme Brigitte Bérubé; un représentant du conseil municipal, M. Ruel; ainsi que plusieurs personnes impliquées dans le dossier Stablex ont répondu aux questions des citoyens.

Dossier Stablex, revue de presse

POUR CIRCULATION INTERNE

	DATE DE RÉCEPTION	DATE D'ENVOI
BÉRUBÉ, Brigitte		92-12-14
PELLETIER, Julien-Yvon		93-06-02
BERGERON, Gisèle		
PROTEAU, Hélène	14-12-92	16-12-92
QUIRION, Chantal		
BENOÎT, Dorothée		92-12-29
CARREAU, Denis	92-12-18	92-12-21
CARRIÈRE, Paul-Émile		
GAVIDIA, Soraya	93-05-07	93-05-13
MARCOTTE, Robert	92-12-16	
ROBILLARD, Monique		
ROCHON, Alain		
PAQUET, Richard		93-05-14
SIGOUIN, Nicole		
FRIGON, Hélène		93-06-01
GAULIN, Jean-Guy		25-5-93
HALLÉ, Jacques		25-5-93
<u>LAPORTE, Roger</u>		
LIVERNOCHE, Robert		93-05-17
ROOSENS, Olivier		93-05-18

1992-10-21

Après circulation, retourner à Julien
pour classement au dossier Stablex.

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT
REÇU LE

14 DEC 1992
DIRECTION RÉGIONALE
LAVAL - LAURENTIDES

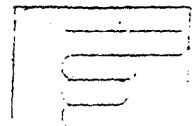
REVUE DE PRESSE

STABLEX décembre 1992

COUP D'OEIL SUR L'ENVIRONNEMENT DANS LA RÉGION LAVAL-LAURENTIDES



Gouvernement du Québec
Ministère de l'Environnement



PAS DE DANGER CHEZ STABLEX

(JDG) — Le ministère de l'Environnement, les autorités municipales de Blainville et les représentants locaux du milieu de la santé s'accordent pour dire que le traitement des déchets inorganiques à l'usine Stablex ne constitue aucun danger.

En conférence de presse hier, la responsable régionale du MENVIQ, M^{me} Michèle Page-Melançon, également présidente d'un Comité de suivi qui a tenu 24 réunions au cours des derniers mois pour scruter les activités de l'usine, a fait savoir que les résultats de trois études scientifiques démontrent que la sécurité environnementale des citoyens, à moyen et à long terme, est assurée.

Selon son vice-président aux Af-

aires extérieures, M. Pierre Grenier, Stablex a traité 65 000 tonnes de produits inorganiques au cours des trois dernières années, dont la moitié provient de l'Ontario, des Maritimes et des États-Unis surtout, et a enfoui 95 000 tonnes de résidus (appelés stablex) en raison du ciment qu'on y ajoute avant de déposer le tout dans deux immenses cellules «hermétiques».

Elles sont creusées dans une couche de glaise «impermeable» de plusieurs mètres entre deux nappes phréatiques de trois mètres chacune et indépendantes l'une de l'autre.

Les analyses effectuées dans 31 puits d'échantillonnage, sous la supervision d'un vérificateur indépendant, n'ont détecté aucune fuite. Seules des traces infimes de

polluants provenant de l'épandage d'abat-poussière et de sels de déglacage.

De toutes façons, dit-on, les quelques puits existants sont loin en amont et Blainville s'alimente en eau potable à Sainte-Thérèse, a dit le docteur Rayner Banken, du DSC de Saint-Jérôme.

La pollution de l'air advenant un accident dans l'usine est quasi inexistante, a-t-il ajouté. «Même advenant le pire scénario, il n'en résulterait que des irritations cutanées pour les résidents au-delà la barrière psychologique de 300 mètres de l'usine.»

Stablex prévoit aménager une autre cellule d'enfouissement en 1995 et augmenter son permis de traitement qui est actuellement de 100 000 tonnes par année.

Toxic-waste plant no danger: Quebec

Study shows pollutants not leaching into surrounding area

GRAEME HAMILTON
THE GAZETTE

Quebec's largest toxic-waste disposal facility poses no long-term threat to the environment, the Quebec Environment Department said yesterday.

Studies carried out by Stablax Inc. at its Blainville waste landfill found that contaminants from the site were not leaching into the outside environment, said Michelle Page-Melançon, regional director of the Environment Department.

She said the studies, made public yesterday, lay to rest concerns raised following a 1989 raid on Stablax by dozens of department investigators, the so-called green police. Following the raid, Stablax was fined \$17,500 for three en-

vironmental infractions.

In 1990, a provincial commission on hazardous waste said, based on early analysis of samples seized by the green police, that the Stablax process for treating wastes was not working.

Stablax takes in roughly 100,000 tonnes of inorganic waste such as acids, sludges and heavy metals every year, much of it from the U.S. The waste is neutralized and then fixed in a cement-like substance before being buried.

After the investigation, environment officials said they were confident Stablax presented no immediate environmental danger, but they were uncertain about the longer term. They asked Stablax to conduct further studies.

Page-Melançon said testing wells set up at the periphery of the sealed landfill showed no contaminants seeping out. In the one case where unusually high levels of pollutants were found, they were traced to chemicals placed on the roadway to melt ice and keep down dust, she said.

Testing of clay beneath the land-

fill determined that it would take 400 years for any sign of pollution from the waste to seep down to the water table, and even then the concentrations of pollutants would be lower than the limit considered acceptable for drinking water.

Other types of pollutants would take more than 5,500 years to reach the water table, the study found.

The study confirmed that even after neutralization and treatment, the Stablax waste material remains hazardous in terms of Quebec's hazardous waste regulations. Page-Melançon said the company will be asked to modify its process to correct the problem.

Pierre Pelletier, president of a Blainville environmental group called Arbre, said he is skeptical of test results produced by Stablax.

He said Stablax has changed its process since it was first given permission to operate in 1981, and has been importing more waste than was originally anticipated. The Blainville operation should undergo a public inquiry, rather than studies done in private by the company, he said.

Les résidus de Stablex ne polluent pas mais ils ne sont pas aussi «stables» que prévu

JEAN-PIERRE BONHOMME

■ La matière rocheuse produite par l'usine de dépollution Stablex, de Blainville, n'est pas parfaitement inerte et stable, comme on le croyait jadis — elle a, techniquement, un caractère de «déchets dangereux» — mais elle ne contamine pas l'environnement naturel et urbain.

Voilà le constat que le ministère de l'Environnement du Québec et un «comité de suivi» en cette matière, formé notamment de représentants de la ville de Blainville et du DSC de l'Hôtel-Dieu de Saint-Jérôme, a dit avoir fait hier au terme de la réalisation d'une série de trois études techniques, physiques et hydrogéologiques.

Les études ont été réalisées durant l'année par la firme Technitrôl-Eco pour le compte de la société Stablex; mais elles ont été contrôlées par une équipe d'experts du ministère de l'environnement du Québec. Les matériaux analysés ont été tirés de nombreux prélèvements par forage dans les cinq cellules (semblables à des champs de football) où l'entreprise emmagasine ses résidus et, autour, dans tout l'environnement.

La société Stablex neutralise dans une usine, depuis une dizaine d'années, les déchets inorganiques en les transformant en une sorte de ciment qu'elle remise dans des terrains d'enfouissement voisins.

Le procédé est unique en son genre. Depuis trois ans la compagnie a ainsi disposé de 65 000 tonnes de matériaux dangereux (dont 50 p. cent vient des États-Unis), mais, pour le faire, elle a produit 95 000 tonnes de ciment. Depuis deux ans elle appartient à une société américaine, la Concord Resources, une filiale du conglomérat Conrail; son siège

est à Lawrenceville au New Jersey.

Les opérations de l'usine et les pratiques d'entreposage, a dit hier Mme Michèle Page Melançon, directrice régionale de Laval et des Laurentides du ministère de l'Environnement du Québec, ne contaminent pas les deux nappes d'eau souterraines: celle de surface et la profonde; non plus que la couche d'argile qui soutient les cellules étanches dans lesquelles on entrepose le ciment résiduel. Les résultats d'analyse de 31 puits d'échantillonnage (dont 15 nouveaux) le montrent. Les cellules sont étanches.

Mais, fait important, l'analyse des propriétés physiques et chimiques du produit stablex «conforme par ailleurs aux autorisations» montre que l'eau de lixiviat, (l'eau résiduelle), dans les cellules mêmes, «a certaines caractéristiques chimiques d'un déchet dangereux au sens de la réglementation». En d'autres termes, malgré ce que les propriétaires britanniques promettaient à l'origine, le ciment réagit aux éléments; cette eau, toutefois, est contenue dans les cellules.

Cela étant, le ministère, dit Mme Page Melançon, «a demandé à la compagnie de parfaire ses contrôles de certaines substances chimiques». Pour «augmenter la qualité du stablex», ainsi, le ministère «est en mesure de cibler les paramètres et les étapes du procédé à optimiser»; il est, du reste, «disposé à examiner les propositions avancées par la compagnie».

Le docteur Reiner Banken, du DSC de l'Hôtel-Dieu de Saint-Jérôme, a tenu à rassurer la population. Du strict point de vue de la santé publique, dit-il, les citoyens n'ont rien à craindre. Ils ne peuvent être exposés, au cours des opérations ordinaires, à des produits émanant de l'usine ou des cellules d'entreposage. On a par ailleurs expliqué qu'en cas d'accident, à l'usine, et, dans le pire scénario, la réaction possible de l'acide avec le cyanure, ne produirait, chez la population voisine, que des «irritations». Du reste, un plan d'urgence est établi avec la ville et le ministère en ce cas et en celui d'un déversement accidentel d'un camion transportant les déchets dangereux.

L'Environnement juge conforme le site d'enfouissement de Stablex à Blainville

Louis-Gilles Francoeur

LE MINISTÈRE québécois de l'Environnement estime que le produit et le site d'enfouissement de Stablex, à Blainville, ne posent aucun problème de sécurité environnementale à moyen et long terme même si la présence de deux toxiques au-delà des normes l'oblige à classer comme «déchets dangereux» ce produit sensément inerte, fait à partir des déchets industriels inorganiques.

Le verdict du ministère a été rendu public hier en même temps que Stablex divulguait trois volumineuses études qu'elle a réalisées au cours de la dernière année selon un devis du ministère et sous supervision de professionnels indépendants. Ces études faisaient suite au rapport de la commission Charbon-

neau et d'une enquête de la police verte, qui avaient mis en cause la recette du stablex, son innocuité environnementale et même la fiabilité du site d'enfouissement qui appartient aux contribuables québécois.

Stablex est le seul éliminateur autorisé de déchets dangereux inorganiques du Québec. Il neutralise les produits dangereux des entreprises par différents procédés chimiques et les stabilise dans une sorte de ciment qu'il enfouit dans des cellules étanches.

Il faudra 400 ans avant que ne sorte la première goutte de produit chloré de la couche d'au moins 15 mètres d'argile au fond du site, et cela sans dépasser les concentrations exigées pour l'eau potable. Il faudra, selon la même étude, entre 6000 et 10 000 ans pour faire sortir une première goutte d'eau contenant du cuivre et les phénols ne devraient pour leur part «jamais» sortir des cellules plus grandes que des terrains de football.

Le ministère n'arrive pas cependant à faire entendre raison à Blainville, qui refuse de maintenir un périmètre de sécurité d'un demi-kilomètre autour du site et de l'usine. Blainville recommandait la mise en place d'un tel périmètre dans son mémoire au Bureau d'audiences publiques sur l'Environnement

(BAPE) en 1981. Le BAPE a retenu cette proposition mais la ville, cédant aux pressions des promoteurs, a ramené à 300 mètres le périmètre autour de l'usine. Elle contestera lundi devant la Cour supérieure le refus du ministère d'autoriser la construction d'aqueduc et d'égout dans ce périmètre.

Les études dévoilées hier indiquent en effet des dépassement de la norme pour les hydrocarbures halogénés totaux et pour les hydrocarbures monocycliques aromatiques, ce que le ministère attribue à la présence de fortes concentrations de matériel organique dans les déchets traités par Stablex. Le vice-président de cette compagnie, M. Pierre Grenier, a d'ailleurs dit que le tiers de la production était constituée de sols contaminés, contenant des inorganiques évidemment.

Cette situation amènera d'ailleurs le ministère à revoir certaines conditions d'opération de Stablex, qui a elle-même avancé des propositions pour améliorer son produit. Le ministère n'entend pas cependant augmenter la capacité de traitement de Stablex, fixée par décret à 100 000 tonnes par an. Elle en a traité environ 65 000 tonnes l'an dernier, dont la moitié provient de l'extérieur du Québec et «principalement» des États-Unis.

L'Environnement juge conforme le site d'enfouissement de Stablex à Blainville

Louis-Gilles Francoeur

LE MINISTÈRE québécois de l'Environnement estime que le produit et le site d'enfouissement de Stablex, à Blainville, ne posent aucun problème de sécurité environnementale à moyen et long terme même si la présence de deux toxiques au-delà des normes l'oblige à classer comme «déchets dange-

reux» ce produit sensément inerte, fait à partir des déchets industriels inorganiques.

Le verdict du ministère a été rendu public hier en même temps que Stablex divulguait trois volumineuses études qu'elle a réalisées au cours de la dernière année selon un devis du ministère et sous supervision de professionnels indépendants. Ces études faisaient suite au rapport de la commission Charbon-

neau et d'une enquête de la police verte, qui avaient mis en cause la recette du stablex, son innocuité environnementale et même la fiabilité du site d'enfouissement qui appartient aux contribuables québécois.

Stablex est le seul éliminateur autorisé de déchets dangereux inorganiques du Québec. Il neutralise les produits dangereux des entreprises par différents procédés chimiques et les stabilise dans une sorte de ciment qu'il enfouit dans des cellules étanches.

Il faudra 400 ans avant que ne sorte la première goutte de produit chloré de la couche d'au moins 15 mètres d'argile au fond du site, et cela sans dépasser les concentrations exigées pour l'eau potable. Il faudra, selon la même étude, entre 6000 et 10 000 ans pour faire sortir une première goutte d'eau contenant du cuivre et les phénols ne devraient pour leur part «jamais» sortir des cellules plus grandes que des terrains de football.

Le ministère n'arrive pas cependant à faire entendre raison à Blainville, qui refuse de maintenir un périmètre de sécurité d'un demi-kilomètre autour du site et de l'usine. Blainville recommandait la mise en place d'un tel périmètre dans son mémoire au Bureau d'audiences publiques sur l'Environnement

(BAPE) en 1981. Le BAPE a retenu cette proposition mais la ville, cédant aux pressions des promoteurs, a ramené à 300 mètres le périmètre autour de l'usine. Elle contestera lundi devant la Cour supérieure le refus du ministère d'autoriser la construction d'aqueduc et d'égout dans ce périmètre.

Les études dévoilées hier indiquent en effet des dépassement de la norme pour les hydrocarbures halogénés totaux et pour les hydrocarbures monocycliques aromatiques, ce que le ministère attribue à la présence de fortes concentrations de matériel organique dans les déchets traités par Stablex. Le vice-président de cette compagnie, M. Pierre Grenier, a d'ailleurs dit que le tiers de la production était constituée de sols contaminés, contenant des inorganiques évidemment.

Cette situation amènera d'ailleurs le ministère à revoir certaines conditions d'opération de Stablex, qui a elle-même avancé des propositions pour améliorer son produit. Le ministère n'entend pas cependant augmenter la capacité de traitement de Stablex, fixée par décret à 100 000 tonnes par an. Elle en a traité environ 65 000 tonnes l'an dernier, dont la moitié provient de l'extérieur du Québec et «principalement» des États-Unis.

PAS DE DANGER CHEZ STABLEX

(JDG) — Le ministère de l'Environnement, les autorités municipales de Blainville et les représentants locaux du milieu de la santé s'accordent pour dire que le traitement des déchets inorganiques à l'usine Stablex ne constitue aucun danger.

En conférence de presse hier, la responsable régionale du MEN-VI, M^{me} Michèle Page-Melançon, également présidente d'un Comité de suivi qui a tenu 24 réunions au cours des derniers mois pour scruter les activités de l'usine, a fait savoir que les résultats de trois études scientifiques démontrent que la sécurité environnementale des citoyens, à moyen et à long terme, est assurée.

Selon son vice-président aux Af-

aires extérieures, M. Pierre Grenier, Stablex a traité 65 000 tonnes de produits inorganiques au cours des trois dernières années, «dont la moitié provient de l'Ontario, des Maritimes et des États-Unis surtout, et a enfoui 95 000 tonnes de résidus (appelés stablex) en raison du ciment qu'on y ajoute avant de déposer le tout dans deux immenses cellules «hermétiques».

Elles sont creusées dans une couche de glaise «impermeable» de plusieurs mètres entre deux nappes phréatiques de trois mètres chacune et indépendantes l'une de l'autre.

Les analyses effectuées dans 31 puits d'échantillonnage, sous la supervision d'un vérificateur indépendant, n'ont détecté aucune fuite. Seules des traces infimes de

polluants provenant de l'épandage d'abat-poussière et de sels de déglacage!

De toutes façons, dit-on, les quelques puits existants sont loin en amont et «Blainville s'alimente en eau potable à Sainte-Thérèse...», a dit le docteur Reyner Banken, du DSC de Saint-Jérôme.

La pollution de l'air advenant un accident dans l'usine est quasi inexistante; a-t-il ajouté. «Même advenant le pire scénario, il n'en résulterait que des irritations cutanées pour les résidents au-delà la barrière psychologique de 300 mètres de l'usine.»

Stablex prévoit aménager une autre cellule d'enfouissement en 1995 et augmenter son permis de traitement qui est actuellement de 100 000 tonnes par année.

Les résidus de Stablex ne polluent pas mais ils ne sont pas aussi «stables» que prévu

JEAN-PIERRE BONHOMME

■ La matière rocheuse produite par l'usine de dépollution Stablex, de Blainville, n'est pas parfaitement inerte et stable, comme on le croyait jadis — elle a, techniquement, un caractère de «déchet dangereux» — mais elle ne contamine pas l'environnement naturel et urbain.

Voilà le constat que le ministère de l'Environnement du Québec et un «comité de suivi» en cette matière, formé notamment de représentants de la ville de Blainville et du DSC de l'Hôtel-Dieu de Saint-Jérôme, a dit avoir fait hier au terme de la réalisation d'une série de trois études techniques, physiques et hydrogéologiques.

Les études ont été réalisées durant l'année par la firme Technitrol-Eco pour le compte de la société Stablex; mais elles ont été contrôlées par une équipe d'experts du ministère de l'environnement du Québec. Les matériaux analysés ont été tirés de nombreux prélèvements par forage dans les cinq cellules (semblables à des champs de football) où l'entreprise emmagasine ses résidus et, autour, dans tout l'environnement.

La société Stablex neutralise dans une usine, depuis une dizaine d'années, les déchets inorganiques en les transformant en une sorte de ciment qu'elle remise dans des terrains d'enfouissement voisins.

Le procédé est unique en son genre. Depuis trois ans la compagnie a ainsi disposé de 65 000 tonnes de matériaux dangereux (dont 50 p. cent vient des États-Unis), mais, pour le faire, elle a produit 95 000 tonnes de ciment. Depuis deux ans elle appartient à une société américaine, la Concord Resources, une filiale du conglomérat Conrail; son siège

est à Lawrenceville au New Jersey.

Les opérations de l'usine et les pratiques d'entreposage, a dit hier Mme Michèle Page Melançon, directrice régionale de Laval et des Laurentides du ministère de l'Environnement du Québec, ne contaminent pas les deux nappes d'eau souterraines: celle de surface et la profonde; non plus que la couche d'argile qui soutient les cellules étanches dans lesquelles on entrepose le ciment résiduel. Les résultats d'analyse de 31 puits d'échantillonnage (dont 15 nouveaux) le montrent. Les cellules sont étanches.

Mais, fait important, l'analyse des propriétés physiques et chimiques du produit stablex «conforme par ailleurs aux autorisations» montre que l'eau de lixiviat, (l'eau résiduelle), dans les cellules mêmes, «a certaines caractéristiques chimiques d'un déchet dangereux au sens de la réglementation». En d'autres termes, malgré ce que les propriétaires britanniques promettaient à l'origine, le ciment réagit aux éléments; cette eau, toutefois, est contenue dans les cellules.

Cela étant, le ministère, dit Mme Page Melançon, «a demandé à la compagnie de parfaire ses contrôles de certaines substances chimiques». Pour «augmenter la qualité du stablex», ainsi, le ministère «est en mesure de cibler les paramètres et les étapes du procédé à optimiser»; il est, du reste, «disposé à examiner les propositions avancées par la compagnie».

Le docteur Reiner Banken, du DSC de l'Hôtel-Dieu de Saint-Jérôme, a tenu à rassurer la population. Du strict point de vue de la santé publique, dit-il, les citoyens n'ont rien à craindre. Ils ne peuvent être exposés, au cours des opérations ordinaires, à des produits émanant de l'usine ou des cellules d'entreposage. On a par ailleurs expliqué qu'en cas d'accident, à l'usine, et, dans le pire scénario, la réaction possible de l'acide avec le cyanure, ne produirait, chez la population voisine, que des «irritations». Du reste, un plan d'urgence est établi avec la ville et le ministère en ce cas et en celui d'un déversement accidentel d'un camion transportant les déchets dangereux.

Toxic-waste plant no danger: Quebec

Study shows pollutants not leaching into surrounding area

GRAEME HAMILTON
THE GAZETTE

Quebec's largest toxic-waste disposal facility poses no long-term threat to the environment, the Quebec Environment Department said yesterday.

Studies carried out by Stablax Inc. at its Blainville waste landfill found that contaminants from the site were not leaching into the outside environment, said Michelle Page-Melançon, regional director of the Environment Department.

She said the studies, made public yesterday, lay to rest concerns raised following a 1989 raid on Stablax by dozens of department investigators, the so-called green police. Following the raid, Stablax was fined \$17,500 for three en-

vironmental infractions.

In 1990, a provincial commission on hazardous waste said, based on early analysis of samples seized by the green police, that the Stablax process for treating wastes was not working.

Stablax takes in roughly 100,000 tonnes of inorganic waste such as acids, sludges and heavy metals every year, much of it from the U.S. The waste is neutralized and then fixed in a cement-like substance before being buried.

After the investigation, environment officials said they were confident Stablax presented no immediate environmental danger, but they were uncertain about the longer term. They asked Stablax to conduct further studies.

Page-Melançon said testing wells set up at the periphery of the sealed landfill showed no contaminants seeping out. In the one case where unusually high levels of pollutants were found, they were traced to chemicals placed on the roadway to melt ice and keep down dust, she said.

Testing of clay beneath the land-

fill determined that it would take 400 years for any sign of pollution from the waste to seep down to the water table, and even then the concentrations of pollutants would be lower than the limit considered acceptable for drinking water.

Other types of pollutants would take more than 5,500 years to reach the water table, the study found.

The study confirmed that even after neutralization and treatment, the Stablax waste material remains hazardous in terms of Quebec's hazardous waste regulations. Page-Melançon said the company will be asked to modify its process to correct the problem.

Pierre Pelletier, president of a Blainville environmental group called Arbre, said he is skeptical of test results produced by Stablax.

He said Stablax has changed its process since it was first given permission to operate in 1981, and has been importing more waste than was originally anticipated. The Blainville operation should undergo a public inquiry, rather than studies done in private by the company, he said.

Le Courrier de
Grand

quel journal? date de
parution?

Sécurité de Stablex

Le MENVIQ se fait rassurant

A la suite d'études coûteuses et fort techniques réalisées sur les cellules d'enfouissement, le ministère de l'Environnement du Québec est davantage rassuré sur les opérations de l'usine de déchets dangereux de Blainville, opérée par Stablex. "Globalement, les objectifs visés ont été atteints, il y a certains éléments à corriger et d'autres à mettre en place pour optimiser le procédé mais nous confirmons la sécurité environnementale du lieu d'enfouissement" de conclure la directrice régionale du MENVIQ, Mme Page-Melançon.

par André-Gilles Lauzon

Les résultats de ces études ont été rendus publics, mercredi dernier par le comité de suivi qui avait pour l'occasion organisé deux rencontres de presse et une soirée d'information pour le bénéfice de la population. Le vice-président de Stablex, Pierre Grenier et la directrice du MENVIQ ont été les deux personnes interpellées lors de la conférence de presse réservée à la presse écrite. Manifestement, les dirigeants de Stablex étaient prêts à livrer le contenu de ces études.

Essentiellement, il s'agit de 3 études très pointues, exigées par le MENVIQ, à la suite de

certaines inquiétudes amenées par la Commission Charbonneau sur les déchets dangereux au Québec. On s'interrogeait alors sur la sécurité à long terme du procédé.

Ces travaux ont porté sur l'étanchéité des cellules d'enfouissement, les eaux de ruissellement et sur le "stablex", ce ciment fabriqué à partir de matières inorganiques manipulées par l'usine appartenant maintenant à des intérêts américains. Un comité d'experts du MENVIQ a suivi de très près le travail validé par une firme externe, Technitrol Eco.

Cellules

L'analyse de 31 puits

d'échantillonnage a décelé une seule zone affectée par les activités d'épandage d'abat-poussière et de sels de déglacage sur les voies de circulation utilisées par les bétonnières transportant le stablex de l'usine aux cellules d'enfouissement. On interrompera cet épandage à base de chlorures de calcium.

On a de plus constaté que l'eau des cellules n'altère par les propriétés de l'argile et que les eaux souterraines demeureront toujours potables. Il faudrait des milliers d'années avant que l'aquifère profond ne soit affecté sensiblement par la migration de certains chlorures. Avant de construire la 3e cellule, les dirigeants de Stablex s'engagent à protéger la potabilité de l'aquifère profond; cette cellule aménagée sur les terrains du MENVIQ est prévue pour 1995.

Blainville a été choisie en 80 à cause de l'état hydrogéologique de son territoire, contenant une grande partie d'argile et

facilitant l'enfouissement de matières inorganiques.

Eaux de ruissellement

L'étude hydrogéologique du secteur débouche sur une proposition de la compagnie faite au MENVIQ sur la perméabilité des cellules. On constate toutefois que la qualité des eaux de ruissellement est semblable à celle de 1981; il n'y a donc aucune contamination. Les eaux de Stablex ne représentent que 6% des eaux se drainant en aval.

Le stablex

Le stablex coulé en hiver ou en été comporte les mêmes propriétés, confirmant les avancées de Stablex, à savoir que le procédé québécois est supérieur à celui initié en Grande-Bretagne. Ce stablex satisfait aux exigences du certificat d'autorisation de 86 et aux attentes des études d'impact de 80. Les résistances sont 15 fois supérieures aux normes et le matériau est 5 fois moins perméable que la valeur inscrite au

(Photo Pépé)

certificat.

Il ressort toutefois que certaines substances chimiques dans le stablex ont connu certains dépassements dans des familles d'organiques (HMAT et HHT), ce qui incite le MENVIQ à demander à la compagnie de parfaire ses contrôles. Le produit est donc toujours classé dangereux; n'eût-été de ces dépassements, le stablex aurait été qualifié de déchet spécial, une mesure mitoyenne entre le dangereux et le solide.

Stablex devra en conséquence mesurer ces deux types d'hydrocarbures afin de respecter les normes sur les déchets dangereux.

Pour l'instant, le MENVIQ n'a pas l'intention d'augmenter la capacité de traitement de l'usine qui est de 100.000 tonnes par an.

faux / J.G.P.



Le vice-président, Pierre Grenier, et le nouveau directeur général, Roger Gibb, exhibent le "stablex".

Stablex respirera mieux

(A.G.L.) Une fois les études terminées, Stablex respirera davantage et se consacrera à sa principale mission qui est de gérer des déchets inorganiques.

L'achat de cette compagnie québécoise par des intérêts américains pourra davantage se refléter dans les opérations. Stablex Canada a nommé récemment un vice-président et directeur général en la personne Roger S. Gibb, qui a oeuvré longtemps pour le groupe Noranda à Valleyfield.

Stablex appartient au groupe Conrail qui a obtenu des profits de plus de 200 M \$ l'an

dernier sur un chiffre d'affaires de 3 milliards \$. Cette intégration apporte au groupe des ressources financières importantes pour développer l'entreprise.

M. Pierre Grenier, vice-président et fondateur de l'entreprise, était visiblement soulagé de transmettre les résultats des études. On lui réserve la responsabilité des relations pu-

bliques puisqu'il connaît bien les réseaux de pouvoir au pays.

Pour M. Gibb, le prochain défi sera de consolider les opérations. Il se dit très intéressé par l'obtention de standards de qualité mondiale. "Nos priorités seront davantage tournées vers l'interne, le personnel et les opérations".

de l'association Zéro 92

Le chemin de fer

6 dec 92

“Pas de danger pour la santé”

(A.G.L.) Le Dr Reiner Banken du DSC de l'Hôpital de St-Jérôme, a aussi conclu dans le même sens que le MEN-VIQ: “Stablex ne constitue aucun danger pour la santé publique, ni à court et moyen termes pour les riverains”.

Il a rappelé que lors des audiences publiques, le plus grand danger potentiel consistait en un accident industriel. “Le pire scénario qui pourrait incommoder la population serait le mélange de gazs toxiques; au pire, il faudrait fermer les systèmes de ventilation des bâtiments industriels du secteur” a-t-il dit.

Le programme des mesures d'urgence de la ville de Blainville a déjà prévu les modalités d'intervention.

“Pas de danger chez Stablex: un verdict rassurant pour tous les Blainvillois.” de dire le maire Paul Mercier. Il a souligné l'excellent travail du comité de suivi et les autorités municipales se sont engagées de continuer à soutenir celui-ci et à poser, si nécessaire, toutes les actions possibles en collaboration avec le MEN-VIQ, pour continuer à assurer la qualité de l'environnement de Blainville.

Le Courrier de Granby

Et le suivi ?

Qu'est-ce qu'il ad- vient du comité du suivi Stablex ? "Il demeure" de préciser le directeur général de la ville de Blainville, M. Claude Forcier.

C'est sans doute à un rythme plus lent que les activités du comité du suivi se poursuivront puis-

qu'essentiellement, il a été créé pour rassurer les citoyens et vérifier les études exigées par le MENVIQ.

Ce comité était formé de représentants du MENVIQ, de Stablex, du Département de santé communautaire, de la ville et de citoyens.

Des citoyens inquiets

L'ARBRE réagit

par Carolle Libersan

Même si les membres du Comité vont continuer leur travail de vigilance dans un esprit de transparence et de collaboration, le représentant de l'ARBRE, M. Pierre Pelletier, a des doutes sur l'intégrité du MENVIQ. Cet organisme qui s'est interrogé à haute voix sur le procédé de Stablex, fera deux demandes. La première, sera une étude plus exhaustive des impacts sur tout le dossier au complet. La deuxième demande s'adressera au ministre afin qu'il autorise des audiences publiques par le biais du BAPE (bureau des audiences publiques).

Citoyens inquiets

Quelques citoyens sur les quelque 200 personnes, venues assister à la réunion d'information, ont interrogé tour à tour Mme Melançon, directrice régionale du MENVIQ et M. Pierre Grenier de Stablex, au sujet d'odeurs qui se dégagent encore les fins d'après-midi et les fins de semaine. Ce à quoi les réponses ont toutes été très rassurantes.

Un point cependant est ressorti, celui de l'inquiétude des citoyens à voir un projet domiciliaire à près de 300 mètres de Stablex. Les parents s'inquiètent encore

pour la santé des enfants advenant le cas d'un incident grave de la part de cette compagnie.

La réponse à cette interrogation a été qu'une vingtaine de lots seulement serait touchée par une incommodation au niveau de la respiration mais pour une trentaine de minutes seulement et qu'aucun danger réel ne menacerait la santé des citoyens. D'autres résidents ont mentionné que des initiatives pourraient être prises pour améliorer la zone tampon.

La ville de Blainville et le MENVIQ sont en désaccord sur cette question; le litige sera tranché par un juge de la Cour Supérieure. Blainville veut pénétrer à l'in-

térieur du périmètre de 500 mètres pour y construire des résidences.

Les citoyens participants

Quant à un des représentants des citoyens sur le dossier, M. Arcand, il considère que les conclusions des études semblent logiques et garanties de la sécurité environnementale du lieu d'enfouissement. Il a précisé aux citoyens rassemblés: "On était vos oreilles dans ce dossier et j'espère que vous serez nos yeux, à l'avenir."

Chose certaine, ce site, qui devrait couvrir 100 000 tonnes par année, opérera encore pendant 25 ans sur ses 325 acres de terrain.

COURRIER de granby

 VOTRE HEBDO LOCAL 35,657 EXEMPLAIRES

VOL XIX - DIMANCHE, 6 décembre - No 48

STABLEX:



Les trois études devant permettre au MENVIQ de se prononcer sur la sécurité à moyen et long termes du site d'enfouissement de l'usine Stablex sont maintenant connues: les résultats sont concluants; le site est sécuritaire, de dire à l'unisson le MENVIQ, la ville de Blainville et Stablex. La directrice régionale du MENVIQ, Mme Pagé-Melançon, est flanquée du directeur général, Claude Forcier, du vp de Stablex, Pierre Grenier et du conseiller municipal, Pierre Ruel, tous des membres du comité de suivi qui divulguait les résultats en conférence de presse.

Voir pages 2 et 3

Les preuves sont faites

Stablex ne contamine pas l'environnement naturel et urbain

Le ministère de l'Environnement du Québec a dévoilé, le 2 décembre dernier, à Blainville, les résultats de trois études, techniques, physiques et hydro-écologiques, réalisées par la compagnie Stablex, sous la supervision d'un vérificateur externe, la firme Technitrol-Éco.

Nathalie Charron

Les travaux ont porté sur l'analyse du contenant et du contenu, des cellules d'enfouissement creusées dans l'argile. L'objectif principal des études visait à vérifier l'étanchéité des cellules, où est déposé le produit stablex, résultant du procédé de solidification des déchets dangereux. Il est à noter que l'usine Stablex neutralise les déchets inorganiques, dits dangereux, en les transformant en une sorte de ciment qu'elle entrepose dans des cellules sur un terrain près de l'usine.

La firme Technitrol-Éco a prélevé pour fin d'analyse des échantillons provenant de quinze nouveaux puits d'échantillonnage ajoutés aux seize puits existants.

La qualité des eaux, au pourtour immédiat des cellules, a été analysée dans le sable, l'argile et le roc. Des essais de perméabilité effectués avec l'eau des cellules ont permis de déterminer si celle-ci altérerait les caractéristiques de l'argile et pouvait remettre en cause le confinement du stablex et de cette eau.

Or, cette étude, appuyée sur les résultats de plus de 2500 analyses chimiques effectuées sur des échantillons de stablex prélevés du site, démontre clairement que Stablex ne contamine pas l'environnement naturel et urbain.

Le ministère de l'Environnement a donc confirmé la sécurité environne-

mentale du site d'enfouissement. De plus, un comité de suivi, formé par des représentants de la ville de Blainville et du DSC de l'Hôtel-Dieu de Saint-Jérôme, a affirmé que Stablex ne représentait aucun danger pour la population.

Cependant, le ministère de l'Environnement a statué que les propriétés physiques et chimiques du produit stablex étaient variables, mais qu'elles rencontraient globalement les exigences auxquelles elles sont soumises en ce qui a trait au total des substances chimiques. Cependant, l'eau de lixiviat (l'eau résiduelle) dans les cellules, possède certaines caractéristiques chimiques d'un déchet dangereux au sens de la réglementation. Donc, en d'autres termes, le ciment réagit aux éléments.

Mme Page-Melançon, du ministère de l'Environnement, considère que Stablex devra donc prendre des mesures à court terme afin de perfection-

attribuables à l'épandage d'abat-poussière et de sels de déglacage utilisés par les bétonnières transportant le stablex. Cette zone présente une eau, dans le sable et en surface, altérée par rapport à la teneur naturelle par des chlorures, des sulfates, des nitrates et des fluorures, et ce au niveau des normes relatives à l'eau potable. Le ministère de l'Environnement propose donc que les épandages d'abat-poussière et de sels de déglacage à base de chlorure de calcium devaient être interrompus, afin de ne pas interférer dans le suivi des chlorures et des autres composés.

Le docteur Reiner Banken, du DSC de l'Hôtel-Dieu de Saint-Jérôme, quant à lui, a souligné que Stablex ne représentait aucun risque pour la population et que les résidents ne pouvaient être exposés, au cours des opérations régulières, à des produits émanant de l'usine ou des cellules d'entreposage.



(Photo Michel Chartrand)

Plusieurs citoyens ont suivi avec intérêt le dévoilement des résultats des études effectuées par la compagnie Stablex.

ner le contrôle de certaines substances chimiques, et ce, afin d'augmenter la qualité du stablex. Confinée dans cette argile, cette eau contenue dans le stablex ne présente cependant aucun risque et n'altère pas l'étanchéité des cellules. De plus, l'usine devra veiller à diminuer le niveau d'eau dans ses cellules en déshydratant les déchets ayant une forte teneur en eau.

Une seule zone, en aval de la cellule-mère 2, a présenté des anomalies

Cependant, les citoyens de la rue Grand-Maison, à Blainville, ont dit sentir des odeurs nauséabondes de fumier provenant de l'usine Stablex et ce de 1 à 3 heures par jour. Il semble que ces senteurs malsaines, mais non dommageables, soient attribuables à la baisse des vents en fin de journée. Le ministère de l'Environnement a dit vouloir régler ce problème en trouvant une solution le plus tôt possible.



(Photo Michel Chartrand)

La directrice régionale de Laval et des Laurentides du ministère de l'Environnement du Québec, Mme Michèle Page Melançon; un médecin du DSC de l'Hôtel-Dieu de Saint-Jérôme, Reiner Banken; le président de Stablex, M. Pierre Grenier; la directrice-adjointe du ministère de l'Environnement, Mme Brigitte Bérubé; un représentant du conseil municipal, M. Ruel; ainsi que plusieurs personnes impliquées dans le dossier Stablex ont répondu aux questions des citoyens.